

POUR
REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNIVALENTE

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Guadeloupe
oultre-luttés**

Puzzles territoriaux une réforme en morceaux

N° 136 - mai 2009 - ISSN 1246-077X

**Des musées gratuits,
pour qui ?**



Le Rapport 2009 de la LDH sur l'État des droits de l'Homme en France ÉDITION 2009

À partir de besoins légitimes et d'apparence anodine (suivre le parcours scolaire des élèves, réguler le trafic urbain, etc.), le fichage global peut, dans toutes les prochaines années, mettre un outil extrêmement performant au service de la sélection, de la discrimination, de la stigmatisation des « déviants » et du contrôle social généralisé. D'autant que les politiques actuelles, sécuritaires, xénophobes, traqueuses de fraudeurs dans la « France d'en bas », ne cessent d'œuvrer en faveur d'un surcroît de surveillance. D'où la nécessaire critique de ce marché de dupes qu'est l'échange des libertés contre une protection illusoire.

Au cœur du combat contre les projets de fichiers gouvernementaux, la Ligue des droits de l'Homme dresse ici un tableau inquiétant de la situation en France, où le recul des libertés menace la vie privée, l'action militante, le travail social, les associations de défense des droits...

Dans ce Livre noir, la Ligue des droits de l'Homme jette une lumière crue sur la politique de l'immigration mise en œuvre par le gouvernement et l'administration française depuis quelques années.

Cette nouvelle législation introduite par M. Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, puis par M. Hortefeux, ministre de l'Immigration, porte atteinte à des droits fondamentaux de la personne comme le droit au mariage ou le droit de vivre en famille.

À travers plusieurs récits de vies et une série de lettres résultant de deux années d'activités du service juridique de la LDH, nous découvrons des parcours poignants d'hommes et de femmes cherchant à vivre librement sur le territoire français.



10 €

Disponible aux Éditions
La Découverte,
Collection « Sur le vif »

POUR SE LES PROCURER :

La boutique de la Ligue des droits de l'Homme.

Renseignements au 01 56 55 51 04 - Courriel : laboutique@ldh-france.org

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Emmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

Casden p. 31
Projet Action p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

L'Europe sociale 4

Quel avenir pour la jeunesse 7

publiques

Refuser l'hôpital entreprise 10

Catégorie B : La réforme
de la grille des salaires 12

éducatives

Péresse mise à l'examen 15

c'est demain

Guadeloupe, outre-luttés 24

culture

La planète a sa bibliothèque 27

DOSSIER

Puzzle territorial, une réforme en morceaux

« Je ne veux pas un nouveau rapport ! Je veux des solutions ! Et ne vous interdisez rien ! » avait déclaré Nicolas Sarkozy en installant le « comité Balladur » pour la réforme des collectivités territoriales, le 22 octobre 2008. Les débats devaient être rapides...



© RIVAUD/NAJA

Gratuité des musées

Depuis le 4 avril, musées et monuments publics sont gratuits aux moins de 26 ans et aux enseignants. Selon le gouvernement, la gratuité doit contribuer à la démocratisation de notre vie culturelle. Pourtant, au regard des études de comportement des publics, l'objectif ne serait que partiellement atteint.



© NAJA

édito

Ne pas lever le pied



Gérard Aschieri

A l'heure où ces lignes sont écrites le 1^{er} mai n'a pas encore eu lieu mais il fait peu de doutes qu'il aura été un moment exceptionnel de mobilisation. De fait, on voit se multiplier les mouvements sociaux d'ampleur, souvent durables, déterminés, soutenus par l'opinion : Caterpillar, Conti, université, hôpital... autant de noms qui symbolisent et expriment la colère devant les conséquences dramatiques de la crise, les injustices et les inégalités de notre société mais aussi le rejet de politiques qui persistent à démanteler les services publics et les solidarités. Et si à coup d'effets d'annonce le gouvernement prétend donner le sentiment qu'il prend en compte la gravité de la situation, ses réponses ne sont pas à la hauteur des besoins et s'inscrivent dans la logique des politiques économiques et sociales qui précisément ont conduit à cette crise.

Cela implique pour le mouvement syndical de ne pas lever le pied et de se donner les moyens de poursuivre rapidement dans l'unité la mobilisation des salariés pour imposer les changements décisifs qui s'imposent. C'est ce qui va guider la FSU dans les jours qui viennent.

> CRISE

Continental en lutte

Environ trois mille « Conti » salariés français et allemands, ont manifesté à Hanovre, siège de l'équipementier automobile allemand, pour protester contre la fermeture programmée de deux usines en France et en Allemagne, le jour où se tenait une assemblée des actionnaires. Celle-ci devait débattre d'une fusion du groupe Continental avec son compatriote Schaeffler, appuyée par les banques et le gouvernement allemand. « Aucune décision définitive n'a été prise. Mais nous avons examiné tous les scénarios et nous ne voyons aucune alternative », a assuré le président du groupe! Proletarier aller Länder...

L'Europe sociale se mobilise

Selon les chiffres de l'OCDE, l'économie de la zone euro devrait se contracter de 4 % en 2009. L'activité économique stagnera en 2010 et, pire encore, le chômage atteindra un niveau record de 12 % l'an prochain. La CES (Confédération européenne des syndicats) a décidé de lancer une campagne de mobilisation sur le thème « **Ce n'est pas aux travailleurs et aux citoyens de payer la facture d'une crise dont ils ne sont pas responsables** ». Cette campagne va se ponctuer par une série de quatre manifestations entre les 14 et 16 mai : le 14 à Madrid, le 15 à Bruxelles et le 16 mai à Prague et à Berlin. La CES se prononce en faveur d'un **nouveau « Deal » social** en Europe. Son plan d'action couvre cinq volets :

- L'emploi, avec un programme de relance destiné à offrir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à protéger l'emploi dans les industries clés, à investir dans de nouvelles technologies durables et à préserver les services publics essentiels.
- Les salaires, et les retraites avec l'exigence « d'états providence plus forts ».
- L'opposition aux décisions de la Cour de Justice européenne favorisant la liberté de marché par rapport aux droits fondamentaux et aux conventions collectives.
- Une réglementation efficace des marchés financiers, une distribution équitable des richesses.



© CADIEU/JA

- Une Banque centrale européenne attachée à la croissance et au plein-emploi, et pas simplement à la stabilité des prix. En parallèle se déroulent au siège de la CES des réunions du mouvement social avec l'objectif de débattre de manière ouverte d'un nouveau modèle social, solidaire, écologique et démocratique pour l'Europe, dans le contexte de la crise économique mais aussi du réchauffement climatique. Deux sujets sont d'ores et déjà retenus pour le premier sommet qui devrait se tenir en septembre ou octobre : « le dumping : comment lutter contre en Europe », et « les emplois de qualité, les emplois pour demain ». La FSU participe à ces initiatives, qui mettent l'Europe au cœur des enjeux de la lutte contre la crise.

ELIZABETH LABAYE

MÉTIER

« Avancer avec la personne »

L'école régionale du premier degré de la Verrière, dans le 78, accueille des enfants dont les familles rencontrent des difficultés sociales momentanées ou plus durables. C'est dans cet établissement que travaille Julie Paulin, assistante sociale.

Sensible à toute forme d'injustices, Julie s'est tournée vers cette profession par choix et par conviction. Trois années de formation théorique et pratique, lui ont fait découvrir, entre autres, le milieu scolaire, qu'elle trouve captivant : « nous sommes un service social spécialisé, qui nous permet d'intervenir sur le parcours et le projet des jeunes ». La précarité, les difficultés de comportements, l'absentéisme, la protection de l'enfance font partie de ses préoccupations quotidiennes.

La récente annonce du ministère de recruter 5 000



Julie Paulin
Assistante sociale

« médiateurs de la réussite scolaire », censés lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, l'inquiète : « Cela risque de nous handicaper dans notre action au quotidien ». Car pour Julie, avant toute intervention d'aide à la personne, il est important de bien évaluer la situation, le contexte. « Cela suppose par exemple de prendre en compte les craintes de la famille par rapport à l'école, qui parfois se sent jugée par l'institution. Il faut alors travailler avec leurs difficultés, apaiser les situations, relativiser et s'appuyer sur leurs potentialités... » Un travail qui peut générer parfois des incompréhensions, quand enseignants ou chefs d'établissements voudraient des résultats « très vite », alors qu'il faut « avancer avec la personne, selon son rythme ». Et pour cela, « se faire confiance mutuellement et respecter les compétences de chacun ».

Emmanuel Guichardaz

> ACTION

Après le 1^{er} mai



© CADIEU/NAJA

Les annonces quotidiennes de suppressions d'emplois, de fermetures d'entreprises, témoignent d'une situation qui se dégrade et nourrissent des mobilisations et des luttes unitaires importantes. Après les journées de grèves et de manifestations du 29 janvier et du 19 mars, le gouvernement se contente de quelques mesures mais ne change rien à sa politique.

Le patronat, quant à lui, n'a engagé aucune négociation sur les sujets au cœur de la crise : emploi, redistribution des richesses, rémunération des dirigeants, pouvoir des actionnaires.

Les organisations syndicales constatent que ni le maintien de l'emploi, ni l'amélioration du pouvoir d'achat, ni la relance économique tournée vers la consommation n'ont fait l'objet de négociations de la part du gouvernement et du patronat, pas plus que la préservation de la protection sociale,

des garanties collectives et le maintien des services publics.

Pire encore, le gouvernement ressort du tiroir un projet de loi sur le travail du dimanche et ferme la porte à tout coup de pouce au SMIC.

Le 1^{er} mai 2009 est marqué par une dynamique de mobilisation exceptionnelle que traduisent les 280 lieux de rassemblements et de manifestations prévus à cette occasion.

La FSU a tout fait pour assurer une réussite exceptionnelle de cette journée. Elle considère qu'elle doit avoir des suites rapides qui permettent de franchir un nouveau pas dans la mobilisation. Elle propose de préciser la plate-forme du 5 janvier autour de la lutte contre les licenciements, l'arrêt des suppressions de postes dans la Fonction publique, le retrait des dispositifs favorisant les heures supplémentaires, une autre politique fiscale permettant d'assurer la solidarité et le développement des services publics, l'augmentation immédiate du SMIC et l'ouverture de négociations sur les salaires et pensions dans le privé comme dans le public. Elle entend aussi poursuivre l'action de la maternelle à l'université pour une politique ambitieuse d'éducation, de recherche et de formation de tous les jeunes.

C'est dans cet esprit qu'elle propose à l'intersyndicale d'appeler à une journée de grève et de manifestations interprofessionnelles avant la fin du mois de mai et d'organiser une manifestation nationale à la mi-juin. Elle appelle par ailleurs à participer aux manifestations organisées par la CES à la mi-mai et en particulier celle de Bruxelles le 15 mai.

Chômage

Le nombre de chômeurs inscrits à Pôle emploi en catégorie A (sans activité) a encore fortement augmenté en mars (+ 63 400). La France métropolitaine dépasse aujourd'hui les 2 400 000 chômeurs. Sur un an, la hausse est de 22,1 %, (source ministère de l'emploi). Le chiffre total des inscrits, qui tient compte de quelque 1 million de chômeurs exerçant une activité réduite (catégories B et C), atteint 3,48 millions (+ 77 000) en France métropolitaine et 3,68 millions, DOM inclus.

Explosion en vol

La fusion à marche forcée de l'UNEDIC et de l'ANPE, qui plus est dans le contexte de crise et d'augmentation dramatique du chômage, ne pouvait que conduire à la catastrophe.

Retards dans le traitement des dossiers, impossibilité de gérer les suivis mensuels, plateforme téléphonique saturée, alors que 250 000 chômeurs de plus que prévus sont inscrits, la promesse du Président de la République tourne au fiasco. Au point que ce dernier a concédé un recrutement supplémentaire de 1 840 agents.

Ils persévèrent

Le travail du dimanche de nouveau sur la sellette.

Brice Hortefeux, annonce qu'une nouvelle proposition de loi serait déposée par des députés de la majorité. Celle-ci serait débattue dès le mois de mai en commission parlementaire et passerait devant l'une des deux chambres, le Sénat ou l'Assemblée nationale, en juillet.

Par trois fois déjà, le Parlement a dû reculer devant la levée de boucliers du monde syndical, mais aussi le mécontentement de parlementaires de gauche et de droite. Invité de l'émission « A vous de juger », au cours de laquelle Bernard Thibault (CGT) et Jean-Claude Mailly (FO) venaient de réclamer une revalorisation du Smic supérieure à

l'inflation, le ministre a affirmé que, « il y aura une augmentation le 1^{er} juillet », en prenant en compte « un certain nombre de paramètres, notamment l'inflation », mais pas de « coup de pouce ». « L'augmentation du SMIC (...), c'est une action boomerang : la PME n'y arrive pas et si elle n'y arrive pas, elle risque d'être conduite à licencier. Nous ne pouvons pas le supporter. Donc, il ne faut pas qu'il y ait de situation particulière pour le Smic », a déclaré M. Hortefeux, en rappelant que le salaire minimum ne concerne « que 13 % des salariés ». Le gouvernement confirme ainsi sa volonté de ne pas augmenter le pouvoir d'achat.

> IMMIGRATION

« Délit de solidarité »

Si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit ! Mercredi 8 avril plus de 20 000 manifestants étaient réunis contre le « délit de solidarité », dans 90 villes de France. La FSU est partie prenante de l'initiative pour exiger que le délit de solidarité soit supprimé de notre législation.

Aujourd'hui, en France, il est devenu criminel d'accueillir, d'accompagner, ou seulement d'aider une personne en situation irrégulière... La liste est déjà longue de militants associatifs ou de citoyens ordinaires poursuivis pour avoir manifesté leur solidarité ou agi avec humanité à l'égard de migrants privés du droit au séjour. Et l'on peut se demander, quels gestes du quotidien seront punis demain pour remplir les objectifs du Ministère de l'immigration ? Car si le Gouvernement a largement communiqué sur les objectifs de reconduites à la frontière, les chiffres concernant les interpellations d'aidants sont restés dans l'ombre. Pourtant ils existent : ils sont de 5 000 pour 2009 et 5 500 pour 2011. Devant les palais de Justice de Paris, Lille, Marseille, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Rennes et dans plusieurs dizaines de villes en France, 5 500 personnalités du monde politique, associatif, culturel, médiatique étaient appelées à se présenter comme prisonniers volontaires, affirmant avoir, un jour, aidé un homme ou une femme sans papiers en difficulté. Ce sont en fait près de 20 000 personnes qui ont répondu présents parmi lesquelles Gérard Aschieri pour la FSU, la fédération étant



© CADIEUNALIA

signataire de l'appel initié par Emmaüs France, RESF, la Cimade, le Gisti, le FASTI...

La mobilisation du 8 avril 2009 a été une étape. Le collectif associatif a travaillé une proposition de loi visant à supprimer le délit de solidarité de notre législation. Des députés (PS et Radical et Citoyen) ont déposé le 30 avril une proposition de loi « amendement Welcome » du nom du film. Quant à nous, signons massivement la pétition sur le site www.delinquants-solidaires.org dédié à l'initiative.

CLAUDIE MARTENS

Rétention

Le ministère avait lancé en décembre un appel d'offres, clos le 10 février, et a annoncé le 10 avril la répartition des CRA en huit lots attribués à six associations, dont la Cimade, qui en a obtenu trois. « L'enjeu n'est pas la fin du monopole de la Cimade, comme le laisse entendre la communication du ministère depuis le départ. Mais cette procédure vise à désintégrer le contre-pouvoir des ONG et interdire une défense efficace des personnes placées en rétention » dénonce celle-ci.

Pour les centres d'outre-mer le prestataire retenu, le Collectif Respect est une association jusqu'alors inconnue des principaux acteurs de la défense des droits des étrangers.

Le juge des référés du tribunal administratif de Paris a suspendu, mardi 21 avril, la signature par le ministre de l'immigration du contrat d'attribution de l'aide aux étrangers en rétention, le temps de statuer sur une requête de la Cimade. Saisi en référé par cette association, une des six retenues au terme de l'appel d'offres du ministère, et qui assurait jusqu'alors seule cette mission, le tribunal administratif a enjoint lundi au ministre Eric Besson « de différer la signature du marché », jusqu'à ce qu'il statue sur la requête, « au plus tard le 7 mai 2009 ».



Jeunes Majeurs : la loi doit changer !

RESF lance une grande campagne sur la situation des jeunes majeurs sans papiers. Il s'agit de faire régulariser les jeunes pour qui l'anniversaire de 18 ans est le début de l'angoisse de l'expulsion. Les informer aussi et les alerter sur la nécessité de s'occuper de leur régularisation tant qu'ils sont au lycée et qu'ils ont des profs et des copains pour les y aider. La campagne a pour parrain et marraine les chanteurs Cali et Clarika. Des actions sont prévues partout en France le mercredi 13 mai, avec à Paris un rassemblement revendicatif et festif à 14 heures au métro Varenne près du ministère de l'immigration. Faites passer l'info !

> EMPLOIS

Quel avenir pour la jeunesse ?

Nicolas Sarkozy a annoncé un plan pour l'emploi des jeunes, premières victimes de la crise. Censé les aider à trouver un emploi, ce plan est surtout une aubaine pour les entreprises.



© TRÉVIER/SINAUA

Les entreprises concluant des contrats d'alternance d'ici le 30 juin 2010 se verront totalement exonérées de cotisations sociales. Un instant envisagée, l'idée que les entreprises puissent rembourser cette aide lorsque la croissance sera revenue a été abandonnée! En contrepartie : aucune obligation d'embauche définitive! L'état se prive encore une fois de recettes qui lui permettraient de jouer son rôle en embauchant des milliers de jeunes dans les services publics, qui souffrent aujourd'hui de manque de personnels. Et la formation professionnelle est déléguée à l'entreprise. Laurence Parisot ne s'y est pas trompée « en privilégiant l'alternance, ce plan fait clairement le choix de l'entreprise pour donner les moyens à chacun de participer activement à l'économie de notre pays. »

Pour les stagiaires, un tout petit effort permet de ramener de 3 à 2 mois l'obligation de versement d'une gratification, d'un niveau toujours insuffisant (398 euros mensuels minimum); le dispositif sera généra-

lisé à la Fonction Publique. Mais les stages hors cursus ne sont pas interdits. Les entreprises qui embaucheront en CDD, avant fin septembre, un jeune actuellement en stage, recevront une prime de plusieurs milliers d'euros. Comme si les jeunes étaient des fardeaux pour les entreprises, et qu'il fallait donc les récompenser d'embaucher!

Les contrats de professionnalisation, pour lesquels les employeurs ne seront pas exonérés seront encouragés par une prime. Les « contrats passerelles » s'inscrivent dans le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), financé pour l'essentiel par l'État, et ciblé actuellement sur les personnes en difficulté d'insertion; ils seront ouverts aux jeunes.

Le financement de ces mesures sera assuré par le Fonds d'investissement social (Fiso) mis en place après le sommet social du 18 février.

Martin Hirsch qui n'hésite pas à parler de « jeunesse sacrifiée » (on ne peut qu'être d'accord), a lancé une commission sur la politique de la jeunesse, chargée de rédiger un livre vert de propositions. La FSU, reçue le 28 avril par M. Hirsch, y a défendu notamment une autre conception de l'insertion des jeunes dans l'emploi, l'importance de la formation initiale et du service public de l'orientation, et exigé qu'une véritable réflexion soit ouverte sur l'allocation d'autonomie pour la jeunesse.

ELIZABETH LABAYE

Hadopi version 2.0

Cette fois, ils ne se laisseront pas avoir. La deuxième lecture de la loi Création et Internet, qui veut lutter contre le téléchargement illégal sur le Net, a débuté le 28 avril à l'Assemblée nationale. On se souvient en effet que le projet de loi avait été rejeté par l'assemblée, faute de députés de la majorité présents en nombre suffisant dans l'hémicycle. Cet épisode aura eu au moins le mérite de relancer le débat sur un sujet qui peine à faire consensus, tant le texte, essentiellement répressif, fait l'impasse sur la question essentielle : comment, à l'ère du numérique, assurer à la fois un accès à la culture pour le plus grand nombre et un financement équitable pour les artistes/créateurs.



© TRÉVIER/SINAUA

L'UNEF tient congrès

L'UNEF tenait congrès à Marseille du 23 au 26 avril. Dans le contexte d'un mouvement universitaire impressionnant par son ampleur et sa durée, la participation était à la hausse et le programme très chargé. Si Martin Hirsch, invité le jeudi s'est fait un peu chahuter, Bernard Thibault et Gérard Aschiéri ont eu droit à une « standing ovation » à l'occasion de leurs interventions le vendredi. Le congrès a été une nouvelle occasion de prolonger le travail étroit entre l'UNEF et les

syndicats de la FSU. Le SNESUP a participé à une table ronde sur l'université et le SNES a débattu avec les congressistes dans l'atelier consacré à la formation des maîtres.

À l'occasion de ce congrès, les étudiants ont affirmé leur volonté de prendre toute leur place aux côtés des salariés dans les prochaines semaines. Le 81e congrès s'est achevé par la réélection de Jean-Baptiste Prévost à l'unanimité pour un nouveau mandat de deux ans à la tête de l'UNEF.

Quels projets pour les tout-petits ?



© MUCCHELLINAVA

Véritable enjeu de société, par ses implications sur l'éducation des enfants ou l'accès des femmes à l'emploi, la question des modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans concerne bien au-delà des seuls parents...

Nicolas Sarkozy s'était engagé à créer « 200 000 offres de gardes supplémentaires à l'horizon 2012 », le nombre de places nécessaires étant d'environ 240 000... Début avril, Nadine Morano, secrétaire d'État à la famille, a fait part des projets du gouvernement : création de 100 000 places d'accueil collectif pour les

petits dont 8 000 en « jardin d'éveil » destinés aux 2-3 ans, financés par une hausse du Fonds national d'action social (FNAS). Dans le détail ces 100 000 places correspondent à « une répartition de nouvelles places, de meilleurs taux de fréquentation dans les crèches existantes » ou encore l'ouverture des crèches hospitalières à un public plus large. Ces annonces ont suscité scepticisme et inquiétudes. La Confédération syndicale des familles s'interroge sur le calendrier, l'Union des familles de France estime que « l'on pourrait faire plus ». Actuellement la Direction générale de l'action sociale (DGAS) travaille sur une modification du décret de 2007 relatif aux établissements et service d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Elle envisage la modification du taux d'encadrement dans les établissements petite enfance, des personnels moins qualifiés auprès des enfants, la création des jardins d'éveil... Pour les professionnels de la petite enfance ces propositions se traduiraient par une dégradation de la qualité d'accueil des jeunes enfants. Associations et organisations syndicales (dont le SNUclias-FSU et le SUPAP-FSU) appellent à signer la pétition, « Pas de bébés à la consigne »¹ pour des modes d'accueil de qualité.

MARIANNE BABY

1. www.pasdebebesalaconsigne.com

Modes de garde

Selon une étude récente de la DREES² les 2,4 millions d'enfants de moins de trois ans (en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2008) sont d'abord gardés par leurs parents (63 %), 18 % sont accueillis chez une assistante maternelle, seulement 10 % en crèche ou halte-garderie et 4 % par les grands-parents. Pour les 3-6 ans, scolarisés la plus grande partie de la journée, c'est également le plus souvent un de leurs parents qui les garde hors temps passé à l'école : le mercredi pour les trois quarts d'entre eux, mais aussi entre 16 h 30 et 19 heures les autres jours de la semaine pour 83 % de ces enfants. Les réformes concernant la garde des enfants mises en œuvre depuis 2002 (prestation accueil du jeune enfant, réformes fiscales, réforme du statut d'assistante maternelle) ont contribué à faire évoluer les pratiques de garde, en particulier pour les 60 % de ménages les plus aisés.

2. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

Jardins d'éveil

Les annonces de M^{me} Morano sur l'expérimentation, dès l'an prochain, de jardins d'éveil pour accueillir les 2-3 ans vient rallumer la polémique récente sur l'importance de l'école maternelle.

Le ministre de l'Éducation nationale, avec ses propos méprisants, notamment la fameuse phrase sur les siestes et les couches, avait déclenché la colère des enseignants et des parents... l'obligeant à des excuses et des engagements concernant l'école maternelle, et en particulier celui de maintenir en l'état la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Les annonces de Nadine Morano semblent bien contradictoires et Xavier Darcos ferait volontiers mine de ne pas être concerné. Sauf qu'un projet de cahier des charges pour les jardins d'éveil est, semble-t-il,

déjà élaboré avec des implications réelles pour l'école.

Ces nouvelles structures, conçues comme des unités d'accueil d'une douzaine d'enfants, payantes pour les familles, pourraient être implantées dans des écoles maternelles.

Les 8 000 places promises ne compensent pas les 14 000 places supprimées pour les 2-3 ans dans les écoles maternelles à chaque rentrée. Ce mauvais tour de passe-passe ne peut masquer une remise en cause de la gratuité et une réduction des ambitions du service public. Il met également à mal la loi qui prévoit la scolarisation dès 2 ans en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé. Le SNUipp réaffirme la nécessité de scolariser tous les enfants dont les familles en font la demande, y compris à partir de l'âge de 2 ans.

> 7 JUIN

Élections européennes : Gare à l'abstention

Scrutin du 7 juin mode d'emploi

500 millions d'habitants sont concernés par ces élections, qui se dérouleront du 4 au 7 juin dans les 27 pays de l'Union.

La France devra désigner 72 députés sur les 736 sièges que comptera, provisoirement, le parlement européen. Ils sont répartis entre 8 régions électorales : Est (9), Ile-de-France (13), Massif central-Centre (5), Nord-Ouest (10), Ouest (9), Outre-mer (3), Sud-Est (13) et Sud-Ouest (10).

Les citoyens de l'Union Européenne doivent choisir pour les élections européennes le pays dans lequel ils souhaitent exercer leur droit de vote.

Pour voter en France, il est nécessaire d'être citoyen de l'Union, âgé de 18 ans, domicilié ou résident de longue durée en France et être inscrit sur les listes électorales.



© NAVA

Le parlement européen, à Strasbourg, où vont siéger les 72 députés français.

Les élections au parlement européen auront lieu du 4 au 7 juin dans les 27 pays de l'Union. Un scrutin qui se déroule sur fond de crise économique, et dont les enjeux semblent difficiles à percevoir pour une majorité de français.

61 % des Français ignorent la date du scrutin européen, selon les derniers sondages des enquêtes Eurobaromètre. De fait, le taux d'abstention devient l'un des enjeux de ces élections, ce dernier ayant progressivement diminué depuis 1979, date à laquelle il avait atteint 60 %, pour atteindre 43 % au scrutin de 2004.

Il faut dire que ces élections sont une illustration du déficit démocratique dont souffrent les institutions européennes : alors que le traité de Lisbonne prévoyait de passer à 750 députés pour faire place aux représentants des nouveaux états membres (la Roumanie et la Bulgarie), en l'absence de ratification de celui-ci (suite au « non » irlandais), c'est le traité de Nice qui s'applique... sauf si le traité de Lisbonne est finalement ratifié pendant la législature ! Pour la France, ce seront finalement 72 députés qui devront être élus, contre 78 en 2004. Pourtant, la réglementation européenne ne cesse de prendre du poids dans la définition des législations nationales. Les trois quarts des lois nationales résultent de la transposition de directives européennes. La question des services publics y est évidemment cruciale, avec la notion controversée de services sociaux d'intérêts généraux (SSIG). Si la directive « Bolkenstein » a été officiellement enterrée, ses principes demeurent et des services relatifs au logement social, à la garde des enfants, ou encore à l'aide aux personnes « relèvent désormais des règles régissant le marché intérieur et la concurrence », selon une communication de la Commission. D'une manière générale, la concurrence « libre et non faussée », credo des politiques de l'Union Européenne, joue contre l'emploi, le niveau de vie, la protection sociale, l'environnement. Nul doute aussi que le contexte de crise économique va peser sur ce scrutin. L'absence de véritable plan coordonné de relance européen, la remise en cause des droits sociaux, les destructions d'emplois par dizaines de milliers ont conduit la CES à proposer quatre euromanifestations en mai (voir page 4), manifestations auxquelles la FSU appelle. Au-delà du scrutin, ce sera l'occasion pour le mouvement syndical européen de démontrer que les salariés des différents pays de l'Union n'entendent pas se faire tondre la laine sur le dos...

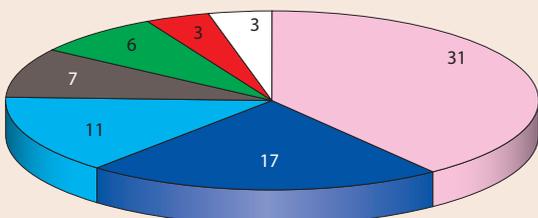
dais), c'est le traité de Nice qui s'applique... sauf si le traité de Lisbonne est finalement ratifié pendant la législature ! Pour la France, ce seront finalement 72 députés qui devront être élus, contre 78 en 2004.

Pourtant, la réglementation européenne ne cesse de prendre du poids dans la définition des législations nationales. Les trois quarts des lois nationales résultent de la transposition de directives européennes. La question des services publics y est évidemment cruciale, avec la notion controversée de services sociaux d'intérêts généraux (SSIG). Si la directive « Bolkenstein » a été officiellement enterrée, ses principes demeurent et des services relatifs au logement social, à la garde des enfants, ou encore à l'aide aux personnes « relèvent désormais des règles régissant le marché intérieur et la concurrence », selon une communication de la Commission. D'une manière générale, la concurrence « libre et non faussée », credo des politiques de l'Union Européenne, joue contre l'emploi, le niveau de vie, la protection sociale, l'environnement.

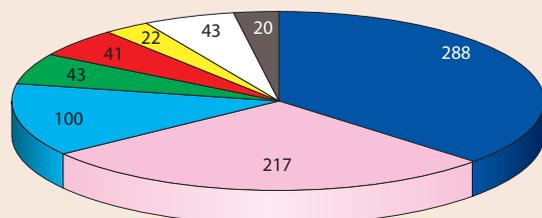
Nul doute aussi que le contexte de crise économique va peser sur ce scrutin. L'absence de véritable plan coordonné de relance européen, la remise en cause des droits sociaux, les destructions d'emplois par dizaines de milliers ont conduit la CES à proposer quatre euromanifestations en mai (voir page 4), manifestations auxquelles la FSU appelle. Au-delà du scrutin, ce sera l'occasion pour le mouvement syndical européen de démontrer que les salariés des différents pays de l'Union n'entendent pas se faire tondre la laine sur le dos...

EMMANUEL GUICHARDAZ

Représentation Française au parlement Européen (Élections 2004)



Répartition des groupes politiques au parlement Européen (Élections 2004)



> LOI BACHELOT

Refuser « l'hôpital entreprise »



Des milliers de manifestants médecins, infirmières, « grands patrons » ou brancardiers, ont défilé mardi contre la loi « Hôpital, patients, santé, territoires », à l'appel des syndicats de personnels de l'AP-HP (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC et Sud), de cinq organisations de médecins (syndicats d'internes, de praticiens hospitaliers, de chefs de service), des associations de lutte contre le SIDA, la Coordination nationale de défense des hôpitaux et maternités de proximité, et du Collectif national contre les franchises.

Déjà votée en première lecture à l'assemblée en Mars, elle va être débattue au Sénat prochainement. La loi Bachelot porte en elle privatisation et marchandisation de l'hôpital (gouvernance de l'hôpital, cadeaux aux cliniques privées, pratiques de dépassements non remises en cause...) dans un contexte de pénurie de personnels et de fermetures d'hôpitaux. Déjà soumis à la tarification à l'activité, l'hôpital public se verrait désormais « managé » par un patron essentiellement soucieux d'économies. Le pou-

voir octroyé au directeur par le projet de loi, une exigence forte de Nicolas Sarkozy, a mis le feu aux poudres chez les médecins. Et le président pourrait être contraint à quelques reculs, compte-tenu de la contestation qui monte, y compris dans les rangs de nombreux praticiens, électeurs de la majorité au pouvoir.

Le Sénat a d'ores et déjà quelques propositions de compromis en vue, comme celle de renforcer le pouvoir du directoire (où siègent les médecins) qui n'a pour l'instant qu'un rôle consultatif.

Autre point de discord, l'omnipotence du directeur de l'ARS (agence régionale de santé qui regroupera sur un territoire donné les différents services de l'État et de l'assurance-maladie). Celui-ci sera nommé en conseil des ministres, le préfet de région pilotant quant à lui le conseil de surveillance. Il s'agit là d'une reprise en main par l'état de l'organisation de la santé et surtout de sa volonté d'en contrôler le coût, les organismes de sécurité sociale voyant leur rôle marginalisé. La mobilisation doit encore s'amplifier, en intégrant aux côtés des personnels les usagers, les élus... pour une véritable réforme du système de santé.

Dernière minute : Roselyne Bachelot annonce le report à 2018 de l'objectif de convergence tarifaire public/privé prévu pour 2012.

ELIZABETH LABAYE

Conditions de nationalité

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) recommande au gouvernement de « supprimer les conditions de nationalité pour l'accès aux trois fonctions publiques, aux emplois des établissements et des entreprises publics, et aux emplois du secteur privé ». Les postes d'agents titulaires bénéficiant des garanties statutaires sont en effet inaccessibles aux étrangers non communautaires dans les trois fonctions publiques qui ne peuvent accéder qu'à des emplois non titulaires (contractuels ou vacataires).

Le droit de l'Union européenne prévoit le droit à l'égalité dans l'accès à l'emploi aux résidents extra-communautaires – hors UE – de longue durée (résidant légalement depuis cinq ans et de manière ininterrompue sur le territoire d'un État membre).

Mais « ce principe n'a pas été transposé en droit interne », alors que « les justifications historiques apparaissent aujourd'hui inappropriées », en dehors des emplois relevant de la « souveraineté nationale et de l'exercice de prérogatives de puissance publique », explique-t-elle dans sa délibération.

> DIALOGUE SOCIAL

Projet de loi

La mise en œuvre des accords de Bercy du 2 juin 2008 signés par 6 organisations (FSU, CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, CFE-CGC) implique une modification du statut général de la Fonction Publique, et donc une loi.



© CADIEU/NAJA

Le projet de texte a été adressé il y a quelques semaines à l'examen du Conseil d'État. Ce projet de loi devra être complété par une série de textes réglementaires. Des discussions, prévues par l'accord, vont s'ouvrir sur les moyens des organisations syndicales.

Le projet modifie profondément les conditions de représentativité, d'accès aux élections, les lieux de concertation, la place et la validité de la négociation ainsi que les garanties et moyens donnés aux syndicats. Les organisations syndicales régulièrement constituées pourront se présenter sans entrave à toutes les élections. La représentativité sera basée non plus sur les élections en CAP mais sur les élections aux Comités Techniques, ce qui représente un changement important. Le champ de la négociation inscrit dans le statut

qu'un accord soit signé par des organisations représentant plus de 50 % pour qu'il soit valable

Une nouvelle instance de dialogue au niveau interfonctions publiques sera créée. Le Conseil supérieur de la fonction publique sera chargé d'examiner toute question d'intérêt général relative aux trois fonctions publiques. En revanche la composition paritaire des CTP (et Conseils supérieurs) disparaîtrait... Ils deviendront des CT : sur ce dernier point le projet de loi va plus loin que le texte de l'accord, ce qui a fait que la FSU s'est abstenue au CSFPE.

Elle continuera à agir lors du débat parlementaire pour que le texte corresponde en tout point à une véritable amélioration de la démocratie sociale dans la fonction publique.

général sera étendu, seules les organisations syndicales présentes dans l'instance de concertation participeront aux négociations, des négociations pourront être ouvertes au niveau local mais sans pouvoir déroger aux accords et aux textes nationaux. À terme, au 1^{er} janvier 2014 au plus tard, il faudra

JEAN-MICHEL DREVON

Printemps des luttes

Alors que, face à la crise, beaucoup redécouvrent que les services publics amortissent les effets de la crise et permettent à la solidarité de s'exprimer, alors que les sondages montrent l'attachement de nos concitoyens à nos services publics et leur opposition à leurs privatisations, les services publics sont en dangers.

Après les télécommunications et l'énergie, au-delà de la Poste, de l'Éducation et de la santé ce sont tous les services publics aujourd'hui qui sont menacés :

ANPE, ASSEDECS, l'INSEE, Météo-France, l'Inspection du Travail, l'ONF, les Impôts et le Trésor, etc. tous sont, au nom de l'efficacité, remodelés dans un seul but : rapporter plus d'argent ou coûter moins cher, au détriment de l'égalité de traitement et de la prise en compte des besoins réels des usagers !

Il s'agit bien d'une volonté de destruction de notre solidarité nationale.

C'est pourquoi le collectif de défense et de développement des Services publics, Paris/île de France appelle à un « Printemps des luttes » le 16 mai de 11 h 00 à 16 h 30 Place Stalingrad.

Appel à la mobilisation contre les cancers professionnels

Le magazine Santé & Travail a lancé un appel à la mobilisation générale contre ce fléau. Ce texte signable en ligne sur le site www.sante-et-travail.fr sera adressé au nouveau Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), lequel rassemble les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de la prévention des risques professionnels. Il rappelle que si « depuis la catastrophe sanitaire de l'amiante et sous l'influence des directives européennes, la réglementation pour la prévention des cancers professionnels s'est considérablement renforcée »,

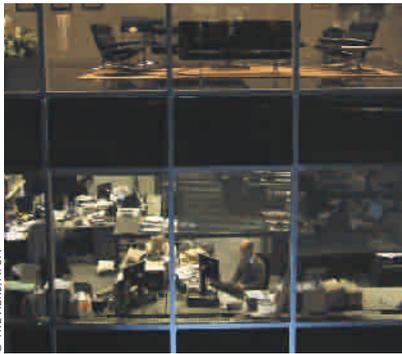
de nombreux indicateurs montrent que la situation reste préoccupante. Selon l'enquête Sumer, on compte 2,4 millions de salariés exposés à des produits cancérigènes, soit 13,5 % des salariés. Malgré les efforts consentis, des pistes essentielles restent à explorer.

Dans la fonction Publique, des négociations sont en cours sur la question d'une meilleure prise en compte des conditions de travail, et d'un rôle accru des CHS qui seront transformés en CHS-CT.

> FONCTION PUBLIQUE

Les B financent la réforme

Le gouvernement vient d'annoncer une réforme de la grille de la catégorie B, qui prendra effet selon un calendrier étalé jusqu'à la fin 2011.



© TRÉVIER/NAVA

Pour négocier cette réforme, le gouvernement n'a invité que les syndicats signataires du volet « carrières et politiques indemnitaires » de l'accord de février 2008¹. Il n'y a aujourd'hui que l'UNSA pour estimer que les mesures gouvernementales représentent un « compromis acceptable ». Les mesures annoncées sont extraordinairement limitées : une augmentation moyenne de 2,5 % de la rémunération, avec des effets variables selon les situations. Les quelques points d'indice ajoutés aux débuts et fins de carrière sont en grande partie

anéantis par l'allongement de la durée de la carrière qui passe de 26 ou 29 ans à 33 ou 34. Par exemple, avec 21 ans d'ancienneté, les futurs assistants sociaux de l'éducation nationale gagneront 200 € mensuels de moins qu'actuellement. Seuls ceux des agents non titulaires qui sont rémunérés selon une grille seront concernés par cette réforme.

D'ici fin 2011, les ministères devront publier un décret d'adhésion à la grille générale. Les corps et cadres d'emploi recrutant au niveau bac comptent 3 grades, ceux qui exigent une qualification reconnue à bac + 2 ne comporteront que les 2 grades supérieurs. Le traitement de début de carrière pour un recrutement au niveau du bac se situera à l'indice majoré 310 (+13 points ; 1,07 SMIC), pour un recrutement à bac +2 à l'IM 327 (+19 points ; 1,13 SMIC). Le sommet de la grille sera porté à l'IM 551 (+17 points ; 1,9 SMIC) avant 2011, à 562 (1,94 SMIC) en 2012.

Pour la FSU, la reconstruction de la grille aurait dû être l'occasion de

requalifier nombre d'emplois et de classer en catégorie A les professions, dont la formation est passée de fait à bac +3. C'est le cas des éducateurs, assistants sociaux, contrôleurs du travail par exemple. Or si le ministre de la Fonction publique renvoie le dossier aux ministères, il confirme en même temps que ce nouveau classement n'est envisagé que pour les infirmières.

La FSU considère que pour tous les personnels, l'exigence d'une reconstruction globale de la grille reste entière. Les mesures annoncées aujourd'hui ne peuvent satisfaire cette exigence pour la catégorie B, pas plus que celles intervenues en 2006 pour la catégorie C. Pour la catégorie A, les « négociations » annoncées, enfermées dans les mêmes logiques, ne seront guère porteuses d'embellie.

ANNE FÉRAY

1. CFTD, CFTC, CGC, UNSA représentant ensemble 37 % des voix. Plus de précisions sur www.fsu.fr/dossiers/Fonction publique/salaires et traitements.

La Poste en suspens

Le changement de statut de La Poste - destinée à devenir une société anonyme - devait être voté « avant l'été 2009 ».

Officiellement, « aucune décision n'a encore été prise sur ce dossier », mais on assiste à un silence radio total du côté gouvernemental. Le texte est presque intégralement rédigé, mais le contexte politique pose problème. « Personne n'a envie d'agiter ce qui est considéré par les syndicats comme un chiffon rouge, et ce à quelques semaines des élections européennes », explique un expert du secteur. Du coup, le passage de La Poste en société anonyme le 1^{er} janvier 2010 sera difficile à atteindre. En plus de cela La Poste est affectée par la crise. Il avait été annoncé que l'État et la Caisse des Dépôts entreraient au tour de table du groupe public, en injectant respectivement 1,2 milliard et 1,5 milliard d'euros. Mais la crise va inévitablement modifier les choses.

Le gouvernement doit aussi trancher la question du financement du réseau de proximité de La Poste. Parmi les missions de service public, figure en effet l'aménagement du territoire. Or garder un réseau de points de contact sur tout le

territoire coûte cher : près de 380 millions d'euros, financés en partie seulement (137 millions en 2008) par un abattement fiscal sur la taxe professionnelle. Cette dernière disparaissant, les élus locaux s'inquiètent pour l'avenir de la présence postale sur leurs territoires.

Le Comité national contre la privatisation de La Poste pour un débat public et un référendum sur le service public postal poursuit donc son combat.



© CADIEU/NAVA

> ACTION

Festival des droits à l'éducation

Du 11 au 19 mai, partout en France, déroulons le tapis rouge pour l'école, à l'appel des 24 organisations, membres du collectif « Un pays, une école, notre avenir ».

« L'éducation est notre avenir: il ne doit pas se décider sans nous! » C'est derrière cette banderole qu'ensemble enseignants, parents, jeunes, militants pédagogiques avaient défilé par dizaine de milliers, le 19 octobre. Le slogan est devenu un appel à l'initiative de 24 organisations* - dont la FSU et ses syndicats nationaux - constitué depuis en collectif permanent signifiant ainsi leur détermination à agir dans la durée. L'appel dénonçait la préparation de la rentrée 2009 comme les réformes conduites à marche forcée, le désengagement de l'État, la préparation du budget 2010, l'appauvrissement du service public et laïque d'éducation et le risque de provoquer de véritables régressions dans une société minée par les injustices et les inégalités. Il reste pleinement d'actualité dans un contexte économique et social qui appelle bien au contraire une politique éducative ambitieuse qui mobilise l'engagement des personnels, développe les initiatives des associations, construite de la confiance en mettant au cœur des choix la réussite de tous les jeunes. Plus que jamais dans cette période de crise, le collectif réaffirme que l'éducation doit faire l'objet d'une priorité. Priorité qui permette de faire réussir tous les jeunes, d'élever le niveau de qualification, de former des citoyens. Plus qu'un coût l'école constitue un investissement, des plus sûrs, pour l'avenir de notre pays. Et les actions ont été nombreuses, dans tous les niveaux d'enseignement,

tout au long de cette année scolaire avec des résultats importants sur les postes de Rased, la réforme du lycée ou la formation des maîtres par exemple. Mais la forte mobilisation du secteur de l'éducation dans les grèves du 29 janvier comme du 19 mars exigeant un moratoire sur l'emploi public et dénonçant les 13500 suppressions d'emplois n'a reçu comme réponse gouvernementale qu'une fin de non-recevoir.

Les droits à l'éducation sont encore à construire contre le mauvais film que représentent les choix éducatifs et budgétaires actuels. Les organisations réunies dans le collectif appellent à les mettre à l'honneur une nouvelle fois au mois de mai en organisant dans chaque département du 11 au 19 des « festivals du droit à l'éducation ». Partout en France, déroulons le tapis rouge pour l'école!

MARC BRUYÈRE



Les organisations à l'initiative de cet appel :

- AFL - Cé - CEMEA
- CRAP-Cahiers pédagogiques
- EEDF - FAEN - FCPE - FEP-CFDT
- FERC-CGT - FGPE - FIDL
- FOEVEN - Les FRANCAS - FSU
- GFEN - ICEM-pédagogie Freinet
- JPA - La Ligue de l'Enseignement
- Fédération Léo Lagrange - OCCE
- SGEN-CFDT - SUD Éducation
- UNEF - UNL - UNSA Éducation

Toutes les modalités pratiques et les rendez sont en ligne sur www.uneecole-votreavenir.org

L'épreuve de rattrapage au secours du Bac pro ?

Sans aucune concertation avec les organisations syndicales, le ministère décide de mettre en place, dès la section 2009, l'épreuve de rattrapage de la nouvelle mouture du Bac pro en 3 ans prévu initialement pour la première session 2012. Cette épreuve pose de véritables problèmes dans son contenu et dans son déroulement: ces nouvelles modalités risquent d'engendrer une délivrance plus facile du baccalauréat, mettant en cause son niveau et menaçant une reconnaissance équivalente aux autres baccalauréats. Elles font courir le risque d'un enseignement professionnel isolé des compétences dans les enseignements dits « fondamentaux ». Le SNUEP-FSU demande au ministère de revoir sa copie !

> ECOLE

Évaluation : un coup médiatique ?

Fin mars, le ministère de l'Éducation nationale a convoqué la presse pour rendre compte des évaluations nationales passées par les élèves de CM2 en janvier : que penser de l'opération ?



© TRÉVÉRSINAIA

Dans sa présentation de l'évaluation mise en place au CE1 et AU CM2, le ministère de l'Éducation nationale indique qu'il s'agit d'une évaluation bilan destinée « à mesurer les acquis des élèves » à des paliers du socle commun et de « disposer d'un instrument de pilotage du système éducatif, du niveau local de l'école jusqu'au niveau national ». L'analyse des exercices proposés pour le CM2 en janvier dernier et des conditions de leur exploitation pose de multiples questions et soulève des inquiétudes, notamment sur l'adéquation entre les exercices et les compétences mentionnées, les conditions de passation, les modalités d'exploitation et les effets sur le travail pédagogique des enseignants. Les exercices proposés permettent-ils un diagnostic ? L'évaluation d'une compétence est difficilement possible par le biais d'un seul exercice. Le codage binaire imposé (juste/faux) place arbitrairement de nombreux élèves en échec, en occultant les réussites partielles. En CM2, la passation des évaluations sur

l'ensemble du programme au mois de janvier, alors même que l'année était loin d'être achevée, est pour le moins absurde. Comment mesurer les acquis de connaissances non encore étudiées ? Au moins 30 % des enseignants de CM2 ont donc fait le choix de suivre la consigne syndicale unitaire (SNUipp-FSU, SE-Unsa, Sgen-CFDT) de ne faire passer que les exercices correspondant aux notions étudiées. Alors que les remontées ont été de ce fait partielles, le ministère rend compte des résultats comme si de rien n'était et s'étonnerait presque du niveau des élèves : pas si mauvais que ça les écoliers français ! Un vrai-faux scoop... la mesure des acquis reste en l'occurrence peu fiable et la réalité d'une école qui fait réussir un grand nombre d'élèves mais qui peine à trouver, pour les plus faibles, les voies de la réussite, était déjà connue. Les enseignants et les familles attendent des outils plus pertinents. Fin mai les CE1 passeront à leur tour les évaluations nationales. La gestion catastrophique par le ministère des évaluations CM2 (pressions sur les IEN pour les remontées des résultats, tentatives d'utilisation du dispositif pour une mise en concurrence des écoles, ...) font planer la suspicion quant à celles du CE1... L'évaluation n'a d'intérêt que si elle apporte des informations sûres et utiles. Si un outil n'est ni au service des élèves, ni à celui des enseignants, chacun s'interroge sur les enjeux réels... et ces interrogations ne jouent guère en faveur d'un climat serein dans les écoles.

MARIANNE BABY

Laïcité

Le décret sur la reconnaissance de diplômes de l'enseignement supérieur entre la France et le Vatican est paru dimanche 19 avril au Journal Officiel.

Le projet avait pourtant fait l'objet de fortes contestations.

La Conférence des Présidents d'Universités, notamment, dans une lettre ouverte adressée au Président de la République en janvier, avait estimé qu'il « ravive inutilement le débat sur la laïcité » et jugé « inacceptables » son application aux diplômes « profanes » (par opposition aux diplômes « canoniques » : théologie, philosophie, droit canonique). En effet, l'accord permet de reconnaître automatiquement des diplômes délivrés par les établissements sous le contrôle du Vatican, et qui entrent pourtant en concurrence avec les diplômes nationaux délivrés par les Universités publiques.

Youtube pour « faire moderne » ?

Robert Descoings dans le cadre de sa consultation sur la réforme de lycée a ouvert un site pour recueillir témoignages et avis divers. L'adresse www.lyceepourtous.fr/ renvoie directement à une page d'accueil youtube où l'on nous invite à « participer à la consultation sur la réforme des lycées ». Interventions classées par thème, vidéos émanant des divers déplacements de R. Descoings, témoignages courts, clairs et filmés par des professionnels, nous sommes face à une vraie campagne de communication visant à remettre en selle la réforme Darcos rejetée. Les témoignages de jeunes sont majoritaires, youtube oblige. Mais si chacun peut poster sa vidéo sur le site, celle-ci ne sera visible qu'après « modération ».

> UNIVERSITÉ

Pécresse mise à l'examen



La crise universitaire n'en finit pas... après trois mois de conflit, les raisons de la colère restent intactes. S'y ajoutent les inquiétudes quant aux conséquences sur les examens et pour les étudiants. Le gouvernement a choisi le mépris et joue aujourd'hui la dramatisation concernant les examens universitaires pour tenter de diviser un mouvement qui dure depuis le 26 janvier. Valérie Pécresse aimerait faire passer les opposants à sa politique pour une minorité d'activistes et d'immobilistes.

En réalité le gouvernement continue d'avancer à marche forcée et ne dévie pas réellement de ses projets initiaux. Sans vergogne, François Fillon a annoncé, en pleine période de vacances, la validation par le Conseil d'État du décret statutaire des enseignants chercheurs, se félicitant d'un texte « parfaitement conforme », selon lui, « aux attentes de la communauté universitaire ». Rien n'est plus faux cependant. Pour le SNEsup-FSU, « le premier ministre, en maniant contre-vérités et approximations, tente de minorer l'ampleur de la contestation ». Pour SLU (Sauvons l'université), « ce n'est rien d'autre qu'un passage en force et une véritable pro-

vocation ». Le statut défini ne confère pas davantage de liberté et la modulation des services, tant décriées par les enseignants-chercheurs, est toujours possible. Alors que les ministres se vantent d'avoir obtenu un consensus, seuls deux représentants syndicaux sur 35 ont approuvé ce projet de décret lors des instances paritaires (CTPU et CSFPE). Preuve encore que le texte ne répond pas aux attentes : le ministère annonce déjà une circulaire d'accompagnement du décret pour lever certaines interrogations. N'aurait-il pas été plus simple d'éviter des difficultés d'interprétation de certaines formulations du décret ? Pour le SNEsup « les raisons de la mobilisation demeurent et le mouvement n'est pas minoritaire. En témoignent les rondes des obstinés qui se développent dans de nombreuses villes universitaires. » C'est à Paris qu'a débuté, il y a un mois, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, la « ronde infinie des obstinés ». Elle passera le cap des 1 000 heures dans la nuit du 3 au 4 mai. À Lyon, Bordeaux, Grenoble, Rennes, Strasbourg, Dijon, les chercheurs se sont également mis à tourner avec obstination pour obtenir le retrait des décrets contestés. Blocages, assemblées générales... malgré la confusion, 25 universités sur 83 sont toujours engagées dans le mouvement. Le 28 avril pour la onzième journée de manifestation depuis le 2 février, environ 14 000 personnes ont défilé à Paris, Marseille, Bordeaux, Nancy, Strasbourg, Toulouse... Rejoignant la mobilisation des hospitaliers, les cortèges du supérieur, moins nombreux, certes, que lors de journées précédentes, n'en étaient pas moins animés et déterminés.

MARIANNE BABY

Mastérisation

Le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche ont décidé désormais d'aller vite. Un calendrier de réunions a été fixé d'ici fin mai avec la mise en place de groupes de travail sur : les concours de recrutement, le cadrage des masters et leur articulation avec les concours, l'organisation de la période de formation continuée pendant l'année de fonctionnaire stagiaire, ainsi que sur la revalorisation. Doivent y être notamment discutés, au-delà des mesures transitoires non encore réglées pour la session 2010, le nombre, le contenu, la place des épreuves des concours, le rôle des IUFM et des UFR, la formation professionnelle post concours.

Emploi et recherche

Le gouvernement n'a pas répondu à la demande de rétablir les emplois supprimés en 2009 et de mettre en œuvre un plan pluri-annuel de recrutements. Si François Fillon, premier ministre, a promis de ne pas supprimer d'emplois dans l'université en 2010 et 2011, pour 2009 seule une compensation financière est concédée. Quant à l'engagement en 2004 d'un plan pluri-annuel par François Fillon alors ministre de l'enseignement supérieur... on attend encore !

Côté recherche, aucune avancée sur l'arrêt du démantèlement des grands organismes de recherche, malgré la mobilisation des labos, la grève administrative lancée par plus de 500 directeurs d'unités et les nombreuses actions des chercheurs, le gouvernement ne fait rien pour dissiper les craintes de voir disparaître la recherche publique.

► CARTE SCOLAIRE

Recul de la mixité sociale

L'assouplissement de la carte scolaire a été la première mesure prise par Xavier Darcos au printemps 2007 au nom de la « liberté de choix » promise par le candidat Nicolas Sarkozy. Alors que sa suppression est toujours annoncée pour 2010, une étude publiée par la Documentation Française confirme ce que pointait déjà un rapport de l'inspection générale de 2007 : recul de la mixité sociale et scolaire, et fragilisation des établissements qu'induit l'assouplissement.



© TRÉVIERS/NA/IA

À la rentrée 2008, un peu plus de 9 % des élèves entrant en Sixième ou en Seconde ont demandé une dérogation, avec un taux de satisfaction dépassant les 90 %. Mais derrière ces moyennes se cachent de grandes disparités mettant en évidence une polarisation sociale accrue des établissements.

Les boursiers (au mérite puis sur critères sociaux), représentent moins de 10 % des demandes contre 45 %

à 65 % motivées par aucun des critères édictés par le ministère.

Si les 254 collèges labellisés « ambition réussite » (les plus défavorisés) n'ont globalement perdu que 2,5 % de leurs effectifs, le « solde varie de 10 % d'élèves gagnés à 23 % d'élèves perdus », soit tout de même un quart des effectifs. Les trois quarts de ces établissements perdent des élèves ; et 19 ont vu s'évaporer plus de 10 % d'élèves à l'entrée en 6e en sep-

tembre 2008. Les plus fuis perdent à la fois leurs meilleurs élèves, et des moyens parfois conséquents, posant parfois la question de leur pérennité. La chercheuse en sciences de l'éducation, Nathalie Mons, a montré par ailleurs que l'arrivée massive, dans un établissement, d'élèves venant d'un collège défavorisé, fait fuir les classes moyennes vers un troisième établissement, plus considéré. Partout, la mixité scolaire et sociale est mise à mal et de larges territoires sont déstabilisés en peu de temps.

Pourtant, le travail du chercheur Marco Oberti sur les populations des lycées de quatre communes stigmatisées de Seine-Saint-Denis montre paradoxalement la force symbolique de la réforme dans l'opinion publique. Sur les 1 187 familles qu'il a interrogées, dont aucune n'a demandé de dérogation, 85 % se disent satisfaites de la liberté que permettrait la réforme. Cela ne peut qu'inciter à poursuivre la campagne d'opinion pour le retour à une carte scolaire améliorée qui garantisse le droit de tout élève à être scolarisé dans de bonnes conditions.

CLAUDIE MARTENS

Intrusions et violences aux abords des établissements scolaires

Si le milieu scolaire reste encore globalement moins atteint que la société par des violences graves, aucun établissement du second degré n'est à l'abri d'actes de violence. Il est donc légitime de réaffirmer que tous les établissements scolaires doivent être protégés contre tout acte de violence ou d'agression. Loin de se satisfaire de quelques effets d'annonce de X. Darcos et Alliot Marie, les personnels attendent du ministre de l'EN qu'il cesse de dégarnir les vies scolaires des collèges et des lycées.

Si des mesures concrètes (configuration des clôtures, dispositifs vidéo) peuvent avoir leur utilité, le premier

besoin est celui d'une présence humaine, incarnée par des adultes en nombre suffisant et au statut reconnu ; le rôle du CPE est déterminant, et la présence de policiers référents dans les établissements n'est pas une demande des personnels ! La lutte contre la violence en milieu scolaire suppose une politique alliant bonnes conditions d'apprentissage dans la classe, meilleur encadrement des élèves, amélioration de la vie des jeunes en dehors de l'école, et une politique ambitieuse de la ville, de l'emploi, de l'aménagement du territoire qui lutte réellement contre les exclusions.

Puzzle territorial, une réforme en morceaux



© RIVAUD/NAJA

« Je ne veux pas un nouveau rapport ! Je veux des solutions ! Et ne vous interdisez rien ! » avait déclaré Nicolas Sarkozy en installant le « comité Balladur » pour la réforme des collectivités territoriales, le 22 octobre 2008. Les débats devaient être rapides...

Dossier réalisé par
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,
Emmanuel Guichardaz, Elizabeth Labaye,
Claudie Martens.

Les collectivités territoriales sont prises dans un ciseau redoutable : la réduction générale des politiques publiques (RGPP) et de leurs moyens financiers qui en découle, d'un côté, l'inflation des demandes sociales créées par la crise, de l'autre. Et puis vint la crise ! Paradoxalement elle permet sans doute à chacun de mieux saisir les enjeux de ce qui risquait de rester un débat politique. Le risque le plus grand est, en effet, que les citoyens ne se saisissent pas d'un débat qui semble ne passionner que des élus défendant leurs pouvoirs ou contre pouvoirs, ou tout simplement leur raison sociale. Or l'enjeu du débat est bien celui de quel état, quelle société, nous voulons.

Historiquement l'État français est centralisateur (jacobin), ses grands services publics sont nationaux et l'on a pu même dire que la décentralisation,

toute récente (1982), n'était rien d'autre qu'un « grand mouvement de dissémination de la centralisation ». La politique néolibérale a paradoxalement un double effet. Le retrait de l'État dans toutes les politiques publiques (RGPP), s'accompagne d'un transfert de charges sur les Collectivités Territoriales (CT). La réduction des recettes (loi TEPA) et des dépenses de l'État renvoie sur le niveau local la satisfaction des besoins sociaux - logement, mobilité professionnelle, aide aux personnes, formation, transports, santé, cadre de vie... que la crise, financière, économique, écologique et sociale fait croître au moment même où tous les moyens financiers diminuent. De plus en plus de services publics sont mis en œuvre, pilotés et financés localement. Au point que certains, et non des moindres, théorisent et proposent d'en « finir avec l'état jacobin ». Le débat est donc bien celui d'une nouvelle « gouvernance ».

Depuis des années, les débats sur les différents niveaux (Europe, État, Région, Département, intercommunalités, communes), reviennent régulièrement. Enchevêtrements des compétences pour les uns, financements croisés sources de dépenses excessives pour les autres, le « mille-feuilles » est systématiquement dénoncé, chacun défendant naturellement son niveau au détriment des autres. On sait combien les citoyens, qui ne sont pas toujours des électeurs directs, sont souvent éloignés de ces instances et de ces élus qui pourtant décident de leur vie quotidienne et tranchent sur « l'intérêt général ». S'il est bien un débat urgent et décisif c'est celui de la fiscalité locale. Injustes, archaïques, inégalitaires, les impôts locaux cumulent les critiques, tandis que par le jeu des dégrèvements sur les impôts locaux compensés par l'État, celui-ci est devenu le principal contributeur des finances locales. Par ailleurs, le président veut supprimer la taxe professionnelle, sans dire comment la compenser!

Organisation territoriale, compétences – générales, partagées – démocratie représentative et participative, financements et fiscalités, toutes ces questions doivent faire l'objet d'un vaste débat public. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'on n'en prend pas le chemin.

Le débat sur les com



© MUCCHIELLINAJA

Le premier débat porte sur ce que l'on appelle les « compétences ». Derrière ce mot se cache tout simplement le fait de savoir qui fait quoi, qui paie, qui contrôle, qui décide.

La « clause générale de compétence » permet à toute collectivité de traiter d'à peu près tous les sujets de préoccupation de ses administrés. À partir de la critique des « compétences croisées » qui ne permettraient pas de savoir qui fait quoi et qui généreraient des dépenses supplémentaires, certains aboutissent à sa remise en cause. Il s'agit en réalité de savoir ce qui relève de l'État central et des collectivités territoriales (CT). En effet dans un état centralisé, comme la France, c'est l'État, seul, qui dispose de la compétence générale et fixe par la loi les compétences des CT. Avant donc de discuter des compétences des CT, il faut revenir sur celles de l'État.

Or justement, on le sait, sur toutes les politiques publiques l'État se désengage. Alors que la crise économique et sociale rend encore plus insupportable les besoins non satisfaits, que l'on pense, par exemple, à l'éducation, à la santé ou au logement social, le gouvernement prétend poursuivre sa « Révision Générale des Politiques Publiques », qui conduit à l'affaiblissement ou la destruction des outils de régulation et de péréquation et aux transferts sur les collectivités de nombres de missions qu'il ne finance plus, comme dans le cadre

des contrats États-régions. Dès lors la tentation est grande, pour les élus locaux de se substituer à l'État. Soit par nécessité, au moment où justement la population demande plus de services publics, soit par volonté de changer l'organisation de l'État. C'est manifestement le cas des régions. Alain Rousset (PS), président de l'ARF (Association des régions de France) appelle à une nouvelle décentralisation autour de l'échelon régional. La région, déjà compétente en matière de formation et de développement économique, pourrait gérer un « grand ensemble » allant « des lycées à la formation professionnelle en passant par l'orientation, l'apprentissage et l'enseignement supérieur ». « Pourquoi ne pas donner aux régions les moyens de créer de vrais et grands services publics régionalisés de l'emploi, de la formation, de l'orientation et des métiers? ». Tout en se défendant de « faire le procès des communes et des départements », il plaide pour une « régionalisation » afin de clarifier et rendre plus cohérente l'organisation territoriale française.

Le problème c'est que cela induit de très grandes inégalités. Inégalité de choix politiques, (fait-on ou pas de l'aide sociale à l'enfance, aux chômeurs, aux personnes dépendantes?), inégalités

pétences

Du jacobinisme à la décentralisation



de richesse territoriale. Le rôle de l'État n'est-il pas de définir certaines missions nationales, comme la formation, mais aussi de garantir leur accès partout et pour tous? D'où l'importance des régulations et des péréquations. La solution est-elle, pour éviter ces dérives « fédérales » de supprimer la clause générale de compétence?

Le débat n'est pas simple et les demandes citoyennes peuvent être contradictoires.

Les usagers et citoyens sont souvent tentés de considérer que la « proximité » est un atout pour la défense et la gestion démocratique (élus, personnels, usagers) des SP. La réalité montre en effet que si l'élu local est plus directement sensible aux demandes de ses administrés, il existe, dans les intercommunalités, les conseils généraux ou régionaux, nombre de lieux de décisions opaques et où l'intérêt général appartient à des experts coupés de tout mandat électif direct.

Dans ce débat sur les politiques publiques, il faut donc garder à l'esprit que le but recherché doit être le meilleur service au meilleur coût, avec toujours plus de continuité et d'adaptabilité en fonction des attentes et des demandes des usagers. Ne faut-il pas raisonner par blocs de compétences, mettre en œuvre de véritables péréquations financières, renforcer la notion de « chef de file » et redéfinir des contractualisations responsabilisantes?

Si l'État Français est, historiquement, jacobin, les débuts de la décentralisation viennent sous la Révolution avec les lois du 14 et du 22 décembre 1789, qui créent 44 000 communes. Il s'agissait en fait de s'opposer au centralisme de l'ancien régime, et de faire disparaître les particularités des Provinces de la monarchie qui jouissaient parfois de leurs propres privilèges. Les 83 premiers départements apparaissent en février 1790, mais ils sont conçus comme une division du territoire, et non comme une collectivité à part entière.

Les tendances centralisatrices seront confirmées sous le Consulat et l'Empire, avec notamment la loi du 28 pluviôse An VIII (1800) qui institue les préfets, représentants du gouvernement dans les départements.

Il faudra attendre la troisième république pour voir l'élection au suffrage universel des conseillers généraux (1871) et des conseillers municipaux (1884).

Le département et la commune acquièrent ainsi le caractère de collectivité territoriale.

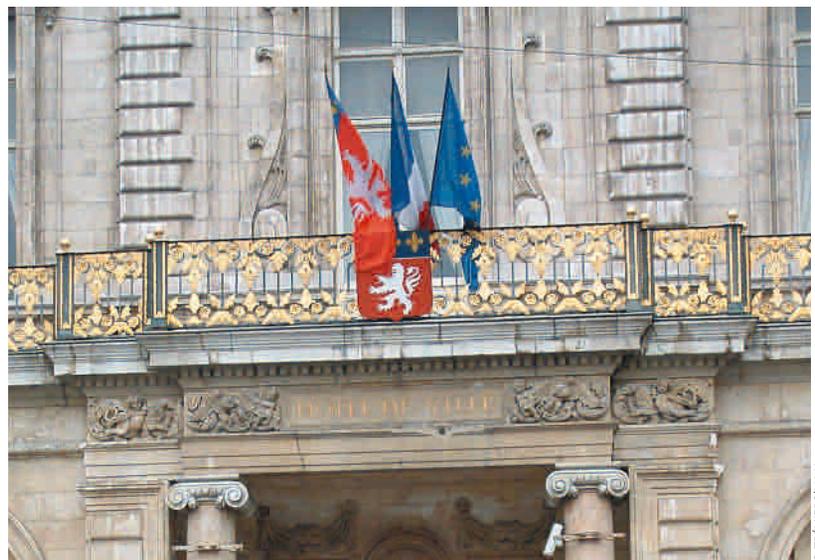
Reprenant les idées de la Constitution de 1946, la Constitution de 1956 consacre le principe de libre administration de ces territoires, par des conseils élus pour les communes, les départements et les territoires d'outre mer ainsi que pour

toute autre collectivité territoriale que la loi pourra créer.

L'intercommunalité prend son envol en 1966 avec la création des communautés urbaines. En 1992, c'est la création des communautés de communes, puis en 1999, la loi Chevènement sur l'intercommunalité crée les communautés d'agglomération et redéfinit les compétences des trois structures d'intercommunalité. La première vague de décentralisation proprement dite arrive sous la gauche, de 1982 à 1986. Les transferts de compétences opérés alors portent essentiellement, pour les départements, sur l'action sociale et la santé, l'équipement rural, les transports en communs et la gestion des collèges.

Les communes vont être confortées dans leur rôle de proximité (transports urbains, écoles...). Les régions héritent de la construction et de la gestion des lycées, de la formation professionnelle, et jouent un rôle accru pour la planification économique.

L'acte II de la décentralisation interviendra entre 2002 et 2005, avec de nouveaux transferts de compétences pour les régions et les départements, et des transferts de personnels de l'état, notamment les TOS et les agents de l'Équipement. Il modifie aussi fortement le cadre budgétaire en renforçant l'autonomie financière des collectivités locales.



Vers un grand soir des territoires ?

Suppressions, fusions, transformations... le débat sur le mille-feuille territorial passionne les élus. Si chacun s'accorde sur la nécessité de changements, les solutions ne font pas l'unanimité.

Les rapports sur le sujet s'accumulent et la question a été relancée dans le cadre de la RGPP : le nombre d'échelons administratifs est mis en cause et chacun y va de sa « recomposition » administrative avec les éventuelles modifications de modalités de scrutin pour désigner les assemblées. Comment donner plus d'efficacité aux différents échelons territoriaux, éviter les empilements, démêler l'enchevêtrement des compétences ? Supprimer une ou plusieurs couches du « millefeuille » ? C'est être assuré d'un tollé des collectivités concernées et de leurs élus ! Pour autant si le big-bang territorial est une hypothèse peu réaliste, de nombreuses propositions vont dans le sens de regroupements « librement consentis. »

Ainsi de la modification de la carte des régions : il s'agirait de regrouper les plus petites ainsi Haute et Basse Normandie, Alsace et Lorraine, Poitou/Charentes et Aquitaine pourraient être logiquement appariés. Mais des départements pourraient changer de Région, comme l'Oise qui pourrait rejoindre l'Ile-de-France, voire même être scindés, chaque partie appartenant alors à une région différente. Autre hypothèse : une région et ses départements pourraient se fondre en une seule collectivité territoriale. Une nouvelle entité serait alors créée, sorte de grande région avec une seule assemblée.

Favoriser l'intercommunalité et le développement des communautés urbaines

C'est une autre piste sérieuse, car face aux grandes métropoles européennes, les villes françaises font pâle figure. Il existe aujourd'hui 16 communautés urbaines. Environ 37 millions d'habitants – soit plus de 60 % de la population française – habitent aujourd'hui dans les pôles urbains, dont plus de 11,5 millions en région parisienne. Pour mieux prendre en compte la spécificité des

villes, le comité propose la création de onze métropoles à compter de 2014 à statut particulier (Marseille, Lyon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Nice et Nantes). Elles bénéficieraient de l'ensemble des compétences reconnues aux communes, de la clause de compétence générale, ainsi que la totalité des compétences départementales. Si l'ADF (Assemblée des départements de France) est vent debout contre une mesure « accentuant encore les inégalités entre l'agglomération et le reste du département », l'association des maires de grandes villes de France voit dans la création de métropoles une mesure qui va dans le sens d'une meilleure reconnaissance du fait urbain. Selon Alain Marlaix, secrétaire d'état chargé des collectivités territoriales, « l'intercommunalité doit constituer un maillage fédérateur des communes sur l'ensemble du territoire ». L'élargissement des intercommunalités en collectivités de plein exercice nécessite une modification de la loi fondamentale.

Le rapport du Sénat reprend avec des variantes les idées du rapport Ballardur. Il limite à un petit nombre la création de métropoles, se prononce pour la possibilité d'un regroupement des régions à condition que les conseils régionaux concernés le souhaitent et que les électeurs se soient prononcés favorablement par référendum. S'agirait-il à cette occasion d'ouvrir la possibilité de référendum départemental, régional ? Cette seule hypothèse pose déjà un problème à elle toute seule. Il est également favo-



© TRÉVIERS/NAJA

nable aux regroupements entre une région et ses départements, de même qu'à la modification des limites territoriales des départements, sur la base du volontariat et selon la même procédure. Par contre il ne reprend pas la création de conseillers territoriaux appelés à siéger dans les deux assemblées (départementale et régionale). La question des territoires est indissociable de la question des compétences des collectivités et de la répartition des compétences entre les collectivités et l'État ; dès lors la taille n'est certainement pas la bonne entrée à la question.

On pourrait voir se dessiner une organisation – avec les fusions volontaires, et les délégations de compétences – qui romprait l'égalité déjà mal en point du maillage sur le territoire : une logique à deux vitesses entre des territoires centraux – les fameuses métropoles dans une logique européenne – et ceux qui seraient délaissés (ceux qui resteront « au département »).

Grand Paris

Si à droite comme à gauche, État, région, ou mairie de Paris préconisent un mode de gouvernance moins fragmenté, plus collectif et global pour l'avenir d'une métropole qui fait aujourd'hui jeu égal avec New York, Londres ou Tokyo, les projets foisonnent et divergent au risque de créer une certaine confusion.



© ATELIER CASTRO DENISSOF CASI

Étudiants et chercheurs investissent le canal de l'Ourcq, transformé en canal du savoir, symbole de la transmission : une vision architecturale de Roland Castro pour l'exposition « Grand Paris ».

Derrière les différentes propositions se posent bien sûr des enjeux de pouvoir. Mais, au-delà, pointent la question du partage des richesses avec des départements puissants comme Paris et les Hauts-de-Seine et plus largement celle de la conception du devenir de la métropole parisienne.

Le « comité Balladur » propose pour la région Ile-de-France la création d'une « collectivité du Grand Paris » de plus de 6 millions d'habitants, réunissant les départements de Paris, et des quatre départements de la petite couronne. Dans un contexte de pénurie de logements, de saturation des réseaux de transports, d'étalement urbain coûteux et nuisible pour l'environnement, de déséquilibre entre l'Est et l'Ouest, de fortes inégalités territoriales, l'objectif serait de mettre fin à l'émiettement des pouvoirs considéré par le comité comme un blocage à la décision politique.

Cette thèse est repoussée par la plupart des élus franciliens qui considèrent la « collectivité du grand Paris » trop grande pour appliquer efficacement les politiques sociales et trop petite pour favoriser le développement

économique de l'Ile-de-France puisqu'en sont exclus les villes nouvelles, ou les aéroports d'Orly ou de Roissy. Christian Blanc nommé secrétaire d'État en charge de la région capitale, travaille lui son « grand plan stratégique ». Privilégiant le développement de nouveaux pôles économiques, il se concentre sur le développement des « organes vitaux » de la métropole en priorisant une dizaine de territoires comme le plateau de Saclay pour alimenter le territoire en brevets et activités innovantes, la Défense comme centre financier, entre le nord-est de Paris et l'aéroport Charles-de-Gaulle une concentration d'entreprises aéronautiques de pointe... Il relie ces pôles par un réseau de métro automatique de 130 kilomètres et d'un coût d'une vingtaine de milliards d'euros autour de l'agglomération en moyenne couronne. Les élus de gauche – mais pas uniquement eux – mettent eux en avant le syndicat mixte Paris-Métropole, une structure de concertation à laquelle ont adhéré 72 collectivités franciliennes de tous bords politiques, dont Paris et la Région, considérant que si les questions de gouvernance se

posent, c'est plus en termes de besoins de plus de coopération et de partenariats que de nouvelles institutions. La gauche valorise le SDRIF (schéma directeur de l'Ile-de-France) adopté par le conseil régional en septembre 2008 après quatre ans d'élaboration et qui dégage les grands axes du développement et de l'aménagement de la Région à l'horizon 2030.

Dans le même temps, dix équipes d'architectes, dans le cadre d'une consultation internationale lancée par l'Élysée et le ministère de la culture pour imaginer la métropole de l'après Kyoto, ont remis leurs travaux en mars 2009 et les exposent en Chaillot jusqu'en novembre. Saclay et la Défense y sont d'ailleurs assez peu traités. Les questions centrales sont plutôt celles de la densité urbaine, des inégalités, de la continuité entre Paris et sa banlieue et de l'importance de la mobilité. Ces travaux, dont la qualité a été saluée de tous bords, sont d'ores et déjà très médiatisés et vont probablement nourrir un débat public assez large.

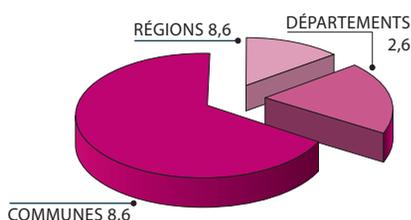
Le 29 avril, le président de la République à l'occasion de l'inauguration de cette exposition s'est gardé de trancher les questions de gouvernance. Il a validé les grandes lignes du projet de Christian Blanc de dix territoires d'excellence et confirmé ce projet coûteux de transport de métro automatique en moyenne couronne mais en privilégiant un partenariat public/privé très contesté, il n'a pas un dit un mot du SDRIF mais il a affiché la recherche d'un dialogue avec la région sur le plan « transports » et avec « Paris-Métropole » en lui reconnaissant sa pertinence comme lieu de dialogue. Il semble ainsi au moins provisoirement renoncer à une transformation institutionnelle brutale mais manifeste un retour incontestable de l'État sur la région capitale. Derrière les modes de gouvernance, ce sont finalement les questions du contenu des politiques et des projets qu'elles portent qu'il faut discuter en Ile-de-France.

Qui paie ?

« Moins d'échelons, c'est moins d'impôt » disent certains. « Si nous arrivons à diminuer le nombre d'échelons territoriaux, alors nous pourrions poser clairement la question de la disparition à terme de la taxe professionnelle », a déclaré Nicolas Sarkozy le 25 septembre à Toulon.

La question de savoir si les doublons et autres financements croisés sont à l'origine de dépenses inflationnistes des collectivités territoriales est en réalité loin d'être évidente. C'est bien sûr la position des tenants de la réforme. La droite a stigmatisé, lors de la dernière élection municipale, l'augmentation des dépenses des collectivités locales et de l'imposition. C'est à mettre en lien avec la lutte contre les déficits et la dette, menée au niveau national. Dans Le Monde du 25 juillet

Aménagement Environnement



2007, Eric Woerth annonce : « Une chose est sûre : que les dépenses des collectivités locales augmentent de 3 à 4 % en volume, c'est évidemment incompatible avec notre objectif de diminution du poids de la dépense publique. » Le rapport Lambert attribue notamment aux politiques locales en termes de rémunération et de gestion des carrières (avancement en temps minimum par ex) et aux dépenses de fonctionnement, l'essentiel de la hausse des dépenses locales. D'où la proposition de « l'objectif annuel d'évolution de la dépense publique » du Rapport Balladur.

Les collectivités territoriales, majoritairement à gauche, ont beau jeu de dénoncer le désengagement de l'État,

LES DÉPENSES DES CT EN MILLIARDS D'EUROS 26 RÉGIONS - 100 DÉPARTEMENTS - 36 772 COMMUNES

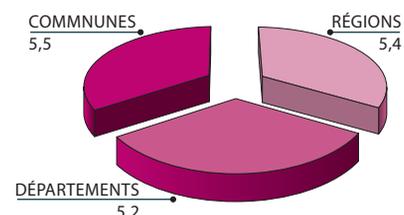
	Formation pro et apprentissage	Enseignement	Enseignement supérieur	Action Sociale	Aménagt. env.	Transport	Prévention médico	Réseaux	Culture J&Sport	Développt. Eco	Sécurité
Régions	5,1	5,4	0,3	0,16	1,9	6,3			1	2	
Départements		5,2	0,3	29,0	2,6	3,2	0,98	7,3	2,2	2,1	2,3
Communes		5,5		3,9	8,6				7,9	0,9	1,3

et y compris lors des compétences transférées. Ainsi les départements sont confrontés à la baisse des droits de mutation, la baisse des dotations d'État, au moment où le chômage et donc les minima sociaux augmentent. Comment financer l'APA (aide personnalisée autonomie), le RSA (revenu de solidarité active) et le logement social sans augmenter les impôts locaux, dont on sait par ailleurs qu'ils sont particulièrement injustes et archaïques.

En novembre 2007, s'appuyant sur le rapport « Fiscalité et finances locales : à la recherche d'une nouvelle donne » de Philippe Valletoux (membre du CES), les associations d'élus locaux ont avancé des propositions communes pour une réforme d'ensemble de la fiscalité locale. Il s'agirait de

permettre aux collectivités territoriales de moins dépendre de l'État et de disposer de véritables marges de manœuvre pour exercer leurs responsabilités par la fin des transferts de charges insidieux et non compensés et l'établissement de relations financières plus équilibrées entre

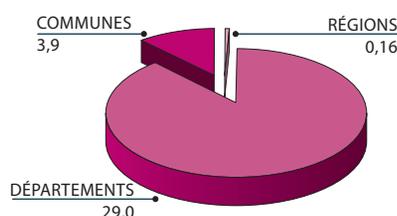
Enseignement



l'État et les collectivités locales. Il faut rappeler que l'État est le premier financeur des CT, à travers la DGF (dotation globale de fonctionnement), les dégrèvements fiscaux et les transferts).

P. Valletoux défend que l'impôt local est d'abord la contrepartie des services rendus par la collectivité qui le fixe. En conséquence, il devrait être acquitté par tous les contribuables concernés, établi sur une base lisible et moderne et défini au sein d'un cadre financier Etat-Collectivités locales. Il demande la suppression de tout « financement fiscal » par l'État, le maintien d'un financement ménages-entreprises à chaque niveau. Tout cela dans le cadre d'un renforcement de la péréquation, en établissant un fonds national dont le financement serait finalisé et qui serait géré essentiellement par les élus territoriaux.

Action sociale



En 2007 les dépenses publiques

Administration sécurité sociale : 459,7 Mds€ (24,3 %)

Administrations centrales : 411,4 Mds€ (21,7 %)

Administrations locales : 212,2 Mds€ (11,2 %)

François Langlois : « Oser poser les questions qui fâchent »

Pourquoi cette réforme maintenant ?

La France change. Compte tenu des évolutions de notre société, des attentes des citoyens en matière de services publics, de la construction européenne, des « ratés » des réformes de 2003-2004, appelées à tort acte 2 de la décentralisation, réfléchir à une nouvelle organisation des pouvoirs publics en France est légitime. À deux conditions toutefois : qu'un tel chantier soit conduit sans arrière-pensée politicienne et que l'État ne s'exonère pas de sa propre réforme.

Pour véritablement faire « bouger les lignes », il faudrait oser poser les questions qui fâchent : tutelle d'une collectivité sur l'autre, nombre de communes, interdiction du cumul d'un mandat d'un exécutif local avec un mandat national, limitation du nombre de mandats dans le temps. Hélas, la réforme annoncée n'aborde pas ces sujets !

Diriez-vous qu'il y a de bonnes questions ? Que pensez-vous des réponses du comité Balladur

Les objectifs du Comité Balladur : structures simplifiées, compétences clarifiées, meilleure prise en compte des spécificités locales à travers la promotion de l'hétérogénéité territoriale et finances publiques modernisées, sont très pertinents. Réfléchir à l'avenir de l'agglomération parisienne et à sa place dans la région Ile-de-France, première région d'Europe est une bonne idée. Vouloir démocratiser les structures intercommunales à fiscalité propre avec l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires est une nécessité.

Mais accuser les collectivités territoriales d'être trop dépensières et prétendre qu'il y a trop d'élus locaux en France est inacceptable et démagogique. Rappelons que les collectivités sont dans l'obligation de voter un budget en équilibre et qu'elles ne peuvent s'endetter que pour investir, contrairement à l'État, que ce

dernier a transféré des charges sans les accompagner des ressources équivalentes. Alors même qu'il les critique sévèrement et injustement, l'État les sollicite pour le financement de ses grands travaux et pour abonder son plan de relance.

Les réponses en termes de clarification des compétences sont assez indigentes. Faire élire des conseillers territoriaux qui siègeraient à la fois au conseil général et au conseil régional aboutirait à la mort des régions en tant qu'échelon stratégique chargé du développement économique. Le nouveau conseiller territorial, élu dans une circonscription infra-départementale, considérerait la région comme « un tiroir-caisse » pour financer les équipements de proximité de son territoire.



François Langlois est directeur général de l'Association des régions de France (ARF).

Chaque collectivité territoriale ne défend-elle pas son propre pouvoir ?

Certes, la presse s'est fait l'écho de maires s'opposant à la fusion de communes, de conseils généraux refusant la suppression des départements en zones urbaines et de conseillers régionaux volant au

secours de leur région menacée. Le soi-disant conservatisme des élus est une fois de plus stigmatisé.

Pourtant en cette période de crise économique, de besoins de nouvelles solidarités, de protections renforcées et de nouvelles sécurités professionnelles et sociales, les collectivités jouent un rôle d'amortisseur en palliant les déficiences de l'État et des entreprises. Les élus locaux devraient être remerciés plutôt que d'être l'objet d'accusations poujadistes. L'État divise systématiquement les collectivités pour mieux régner !

En demandant à être associées à la négociation sur la réforme, les associations d'élus témoignent au contraire de leur sens des responsabilités. Elles travaillent ensemble, font des propositions, notamment en matière de réforme de la fiscalité locale.

Quels sont les enjeux pour les citoyens ?

La décentralisation a incontestablement amélioré la vie quotidienne des citoyens. Contrairement aux craintes de certains, elle n'a pas signifié privatisation des services publics. Au contraire, les services rendus sont de meilleure qualité, en comparaison avec ce que faisait l'État quand il en avait la compétence (collèges, lycées, TER...).

La décentralisation est également une école de démocratie. Elle associe les citoyens à la décision tout en responsabilisant les élus locaux. À ce titre, l'éventuelle fusion entre les conseils régionaux et généraux risque de constituer une formidable régression.

Sur quoi cela va-t-il déboucher ?

Le gouvernement a entamé un processus de concertation avec les associations d'élus. Un projet de loi est en cours de rédaction. Il sera soumis au Parlement à l'automne. Pourvu que le passage au Sénat ne soit pas fatal aux Régions comme en 2004...

Guadeloupe outre-luttes

Deux mois après la fin de la grève générale, comment penser l'avenir de la Guadeloupe ?

Les analyses ne manquent pas pour expliquer les causes d'un conflit dont l'ampleur a fait converger les regards des médias du monde entier : origines coloniales et esclavagistes, caractéristiques des sociétés créoles creuset de la diversité ethnique multiculturelle, fonctionnement des institutions, effets de « cocotte-minute » liés au manque de perspectives pour les jeunes et aux inégalités sociales, aspect insulaire avec des consommateurs captifs qui ne bénéficient pas d'effets de concurrence... tout a été passé au crible. À l'heure où la crise économique et financière fait trembler l'ensemble du système capitaliste, comment la Guadeloupe se projette-t-elle vers demain ? Fière de son combat, « *wi nou gannyé!* », peut-elle prendre en main son destin ? Partis « *ansanm, ansanm* » pour faire reculer la vie chère, les Guadeloupéens peuvent-ils aussi réussir le rêve « d'un autre monde » ?

Accord historique

Les 44 jours de grève se sont achevés avec la signature le 4 mars d'un accord historique, entre le LKP, la Région, le Département et l'État. Il récapitule les avancées obtenues pour améliorer le pouvoir d'achat : baisses de prix dans la grande distribution et sur les carburants, mais aborde aussi les dossiers de l'eau, des transports, du secteur bancaire, des loyers, de

l'éducation, la culture, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, la santé, la pêche, l'agriculture, le tourisme. Il prévoit surtout des dispositions qui revalorisent le pouvoir d'achat, les minima sociaux, les prestations sociales, et bien entendu, les salaires... En annexe, l'accord « Jacques Bino » (du nom du syndicaliste décédé pendant le conflit) prévoit une augmentation de 200 euros des bas salaires, point crucial de la négociation, et dont la mise en œuvre est encore en discussion. Malgré cet accord, vraie base de travail, rien n'est terminé.

Car l'avenir passe aujourd'hui par la ratification des accords signés. Des grèves continuent, car, si les petits patrons ont le plus souvent été signataires de l'accord, ceux de la grande distribution, des grosses entreprises ont tardé à signer.

SOS pwofitasyon

Mais il faut aussi faire avancer les revendications restées « en cours de discussion ». Ainsi, dans l'Éducation, si le recrutement de 19 enseignants est acquis, pour les contrats aidés et autres emplois précaires, la mobilisation s'organise : réunion, meeting, conférence de presse, rassemblement, marche... « *Notre mobilisation nous a permis de prendre conscience de notre force, alors n'ayons pas peur et poursuivons la lutte* » peut-on

lire sur les tracts. La FSU Guadeloupe anime particulièrement ce combat. Côté prix, la situation est encore confuse du fait des conséquences du blocage. Certains prix ont encore augmenté, mais un numéro vert SOS Pwofitasyon est mis en place à partir du 20 avril.

Une autre vision de nous-mêmes

Le LKP, (Lyannaj kont pwofitasyon), collectif de 48 organisations, que certains vouaient à une disparition rapide, a du travail devant lui : avec ses différentes composantes, il continue d'organiser les mobilisations, et constitue des comités locaux. 80 % des Guadeloupéens se disent LKPistes ! Au-delà des revendications précises, c'est bien d'un autre avenir dont il est question : « *Wi, Peuple de Gwadeloup, LKP sé nou menm, notre mobilisation, notre détermination nous autorisent aujourd'hui à construire une autre vision de nous-même, de nos capacités, à croire en notre pays, en notre jeunesse* ». Selon le leader du LKP, il faut mener un combat « *pour changer notre mode de consommation. Le pouvoir d'achat que nous aurons en plus, nous devons l'utiliser pour notre épanouissement, pour nos enfants... pour nous soigner, nous cultiver, faire autre chose qu'un simple objet de consommation* ».

Wi, peuple de Guadeloupe

Ces propos ne sont pas jugés utopistes par une population encore dans une certaine euphorie liée aux semaines de revendications. Selon un sondage IPSOS, 78 % des Guadeloupéens estiment qu'elles « *en valaient la peine* », et 44 % se déclarent confiants pour la situation économique et sociale de l'île... contre 16 % en novembre. Plus de la moitié, 57 %, croient à une évolution favorable. Près de 80 % pensent qu'ils pourront désormais plus facilement s'exprimer et que leur pouvoir d'achat va s'améliorer. Certes, les effets de la crise ne sont pas encore ressentis et pourraient venir refroidir cette

États Généraux

Engager un débat démocratique pour l'avenir de l'île est plus que jamais nécessaire. Les visions pour l'évolution de la Guadeloupe sont multiples, mais la société guadeloupéenne sort de cette période de luttes avec des exigences de transparence et de vérité, et certains projets peuvent être fédérateurs. Les « décideurs » ont jusqu'à présent opéré un déni du pays réel : l'ouverture des États Généraux vient malheureusement confirmer que le gouvernement n'a

rien appris ! Pour le LKP, les États Généraux ont commencé dès le 5 décembre 2008, avec la plate-forme de revendications qui dressait un « état des lieux, un diagnostic de notre société en mal développement, caractérisée par une pwofitasyon qui perdure depuis 400 ans ». Il a donc décidé de ne pas participer aux États Généraux organisés par le gouvernement, qui démarrent « comme un diesel » de l'aveu même d'Yves Jégo, secrétaire d'État à l'Outre mer.



© MUCCHIELLI/NAJA

3 questions à Elie Domota : « les Guadeloupéens ont repris confiance en eux »

vague d'enthousiasme. Pour la population, la priorité n° 1 est l'emploi via la formation des jeunes et leur mobilité, mais aussi la préférence locale à l'embauche. Les Guadeloupéens souhaitent ensuite agir sur la production et les entreprises locales, par le développement d'une industrie de transformation de la production locale pour la valoriser et l'exporter, le maintien et le développement du petit commerce et des marchés traditionnels, le soutien aux entreprises. Le tourisme n'est la priorité que pour 30 % d'entre eux, et se trouve au même niveau que la vente de services aux pays caribéens voisins. Au troisième rang des priorités, on retrouve la question des prix, avec des demandes de contrôle permanent sur les prix de produits de première nécessité. L'avenir de la Guadeloupe s'inscrira-t-il en prenant en compte ces aspirations et en s'appuyant réellement sur les 165 points de l'accord ? Cela passera par la poursuite des mobilisations, et pour l'heure les Guadeloupéens semblent toujours très motivés. Et la Guadeloupe, à l'instar des autres départements d'Outre mer, a des atouts majeurs au niveau démographique, géographique, économique et stratégique.

Quel type d'économie envisagez-vous pour la Guadeloupe ?

Ce n'est pas à nous de décider, c'est à l'ensemble des artisans, des pêcheurs, des agriculteurs, de tous les travailleurs, dans les campagnes, les bourgs et les villes de prendre leur économie en main. Il faut déjà arriver à l'autosuffisance alimentaire et développer la production agricole, promouvoir l'agro-transformation. Le socle de départ c'est ça.

Il ne faut pas aller chercher deux ou trois experts pour décider pour les Guadeloupéens.

Nous allons entamer une très large concertation avec les Guadeloupéens pour qu'ils donnent leurs avis sur tous les thèmes concernant l'avenir économique de notre petit pays.

Sur le plan social, quelles évolutions seront les plus marquantes en Guadeloupe ?

L'accord Bino concerne 50 000 salariés sur 80 000. L'extension de l'accord décidée par l'État ampute l'accord de la clause de convertibilité (les entreprises non-signataires ne sont pas obligées de prendre le relais de l'État et des collectivités pour financer les salaires, dans un an et trois ans) et entraîne une discrimination salariale légale. Il y a une distorsion de concurrence entre les entreprises qui ont signé l'accord Bino, et les entreprises non-signataires qui sont favorisées. C'est à nous d'accompagner les Guadeloupéens dans le cadre d'une société plus juste et plus égalitaire. Dorénavant, les Guadeloupéens ont repris confiance en eux et regardent l'avenir avec plus d'envie et d'audace.



Elie Domota, porte-parole du LKP et secrétaire général de l'UGTG.

Comment voyez-vous l'avenir du LKP ?

Le LKP est avant tout un esprit, une mutualisation et un repère d'énergie. Il faut que les organisations soient fortes. Nous appelons les Guadeloupéens à renforcer ces organisations (syndicats, partis politiques, associations de défense de consommateurs ou culturelles). Le LKP a encore de nombreux dossiers à traiter notamment sur la baisse des prix ou l'accord Bino. Vu les chantiers à venir, le LKP a une très longue vie devant lui.

PROPOS RECUEILLIS PAR
FRÉDÉRIC RÉGENT

Le Quai d'Orsay mène la culture française à l'étranger

Le ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner a annoncé le 22 avril une vaste réforme de son ministère pour l'ouvrir à la société civile ainsi que la création d'un label "Institut français" afin de mieux vendre la culture française à l'étranger.



© JULIAN BALTIMORE

Les centres culturels français dans le monde, dont la création remonte à la fin de la première guerre mondiale, dépendent du ministère français des Affaires étrangères. Ils ont pour mission la diffusion de la France contemporaine et sa culture, l'enseignement du français et la promotion des artistes français.

Bernard Kouchner a annoncé que, pour "lutter contre la dispersion des moyens", une agence à Paris se substituera à l'actuel opérateur d'événements Culture France. Le nom de cette agence, «Institut français», sera désormais apposé à chacun des centres culturels français dans le monde, comme un label universel. Elle bénéficiera d'un budget de 40 millions d'euros. Le ministre a indiqué qu'il allait y avoir "des surprises dans les (futurs) nominations d'ambassadeurs".

Pour les centres culturels français, tout cela ne devrait pas changer grand-chose. Placés sous l'autorité de l'ambassadeur, ils évoluent au gré de la politique en place (et de la valse des nominations). La logique diplomatique ne rejoint pas forcément l'intérêt des artistes qui attendent d'être bien représentés par leur pays à l'étranger, par des professionnels de la culture et en toute indépendance.

Si la France est le deuxième réseau diplomatique au monde après les Etats-Unis, ce n'est pas le cas de sa politique culturelle extérieure.

En mai, voir ce qui plaît...

En ce printemps 2009, voici quelques événements pour donner envie de butiner de lieu en lieu.

Passer la nuit au musée

Le 16 mai, les musées ne fermeront pas leur porte. Dans un millier de lieux en France et dans 39 pays d'Europe, visites de nuit. nuitdesmusees.culture.fr



© JOÏL GARNIER, VILLE DE ROMANS

Photo à Villeneuve sur Lot

5^e Mai de la photo avec une quinzaine d'expositions, professionnelles et amateurs, dans divers lieux de la ville et des communes du Villeneuvois. **Du 1^{er} mai au 7 juin.**

La force de l'art 02

Manifestation triennale, *La force de l'art* s'offre à la création contemporaine en France et aux artistes qui l'animent.

Nef du Grand Palais à Paris, jusqu'au 1^{er} juin

Voyages en Normandie

Les musées des Beaux-Arts de Rouen et de Caen, le musée Malraux du Havre s'associent pour présenter simultanément trois expositions, du 16 mai au 16 août. Les œuvres choisies illustrent le territoire normand et des images de la fin du XIX^e et du XX^e mettent en évidence les motifs qui ont nourri la

représentation de la Normandie.

Du 16 mai au 16 août

Strasbourg Danse

Le Festival Nouvelles Strasbourg Danse invite de jeunes artistes et les plus confirmés de la danse actuelle. Installations vidéo et performances enrichissent le programme.

Du 14 au 23 mai
Tél. : 03 88 39 23 40

L'art au Centre

Idée originale de faire participer onze musées de la Région Centre où collections et projets d'accueil ainsi réunis donnent une dynamique à l'offre artistique.

Jusqu'en mars 2010
musee.regioncentre.fr

Lippi et fils

La ville toscane de Prato connaît un essor considérable du milieu du XIV^e au début du XV^e siècle, avant de tomber sous la domination de sa rivale Florence. Les nouveautés stylistiques initiées au XV^e siècle par les Lippi, Filippo et son fils Filippino, lors de leurs séjours à Prato, font de la ville un important foyer artistique. L'exposition rassemble jusqu'au 2 août une soixantaine de tableaux et sculptures (autels de dévotion privée) du XIV^e au XV^e siècle, jamais présentés en France.

Musée du Luxembourg

Le collectionneur d'instant

Texte et illustrations de Quint Buchholz mis



© CAROLINE ABLAIN

en scène par Jacques Nichet. Avec *Le Collectionneur d'instant*, Jacques Échantillon et Malik Richeux au violon enchantent les 5 et 6 mai le Théâtre de la Commune. (Entrée : 5 €) theatredelacommune.com

Cirque, 1^{re} mondiale

Lang Toi (Mon Village), tout premier spectacle de nouveau cirque créé au Vietnam, conçu à la demande du musée du Quai Branly. Neuf représentations exceptionnelles. **Du 18 au 27 juin.**
Théâtre Lévi Straus.

... Et rêver

Le festival d'opéra Amazonasu, à Manaus, n'a programmé que des œuvres françaises en



© LANG TOI (« MON VILLAGE »), NOUVEAU CIRQUE VIETNAMIEN

2009, célébrant ainsi l'Année de la France au Brésil. L'opéra français sera donc au cœur de l'Amazonie jusqu'au 31 mai. Point d'orgue du festival, représentation gratuite de *La Vie parisienne* d'Offenbach dans un décor Belle Époque amazonienne installé sur une place de la ville!

La planète a sa bibliothèque

La bibliothèque numérique mondiale (BNM) a été officiellement lancée mardi 24 avril depuis le siège parisien de l'UNESCO. L'organisation est à l'initiative du projet.

La Bibliothèque numérique mondiale (BNM) est lancée. Gratuite, via internet, elle permet d'accéder aux trésors des grandes bibliothèques internationales. C'est une réalisation primordiale pour l'organisation des Nations unies pour l'Éducation et la Culture. L'UNESCO a toujours considéré les bibliothèques comme la continuation de l'école. "L'école prépare les gens à aller à la bibliothèque et, aujourd'hui, les bibliothèques deviennent numériques", résume le Tunisien Abdelaziz Abid, coordonnateur du projet, qui réunit l'UNESCO et 32 institutions partenaires.

Un partenariat international

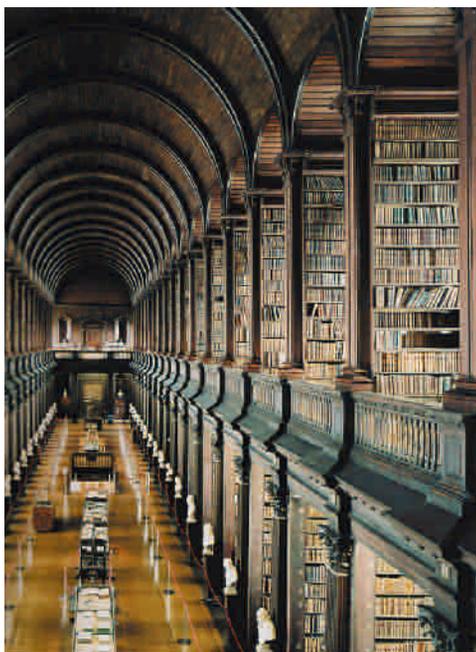
Plus d'une trentaine de bibliothèques de dix-neuf états, dont la France (Bibliothèque nationale de France), ont participé au lancement de la bibliothèque numérique internationale de l'UNESCO, disponible gratuitement en ligne. D'autres pays devraient rapidement se lancer dans cette aventure qui a démarré en 2007, suite à un accord signé par Abdul Waheed Khan, sous-directeur général de l'UNESCO pour la Communication et l'Information, et le bibliothécaire du Congrès américain, James H. Billington, au siège de l'UNESCO à Paris, en octobre 2007. Une soixantaine de pays partenaires sont prévus d'ici à fin 2009.

Techniquement, la BNM a été réalisée par la Bibliothèque du Congrès (créée à Washington en 1800) avec l'aide de la Bibliothèque d'Alexandrie.

Développer le multilinguisme

Avec la BNM, l'UNESCO entend promouvoir les valeurs qu'elle défend, comme la diversité linguistique et la compréhension entre les cultures, mais aussi réduire "la fracture numérique" entre les peuples.

La nouvelle bibliothèque offre des fonctions de recherche et de navigation en sept langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français,



La Bibliothèque numérique mondiale (BNM) doit permettre au plus grand nombre d'accéder gratuitement par internet aux ouvrages des grandes bibliothèques internationales

portugais et russe). Elle propose des contenus dans de nombreuses autres langues.

Des bibliothèques nationales et institutions culturelles de pays comme l'Arabie Saoudite, le Brésil, la Chine, l'Égypte, les États-Unis, la France, le Japon, le Royaume-Uni ou la Russie comptent parmi les premiers contributeurs.

La BNM complète l'offre des deux

grandes bibliothèques actuellement en ligne, Europeana, l'équivalent européen (pour l'instant plus riche), Gallica (bibliothèque française de manuscrits) et Google Book Search.

Le lancement de la BNM s'accompagne d'une campagne de mobilisation pour tenter de rassembler une soixantaine de pays partenaires fin 2009.

VÉRONIQUE GIRAUD

Œuvres exceptionnelles en ligne

« Les bibliothèques sont des lieux clés pour assurer l'accès universel à l'information et pour construire des sociétés du savoir », commente Koïchito Matsuura, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Parmi les « trésors » déjà consultables : des photos du débarquement en Normandie, la Constitution américaine ou encore des peintures rupestres africaines vieilles de plus de 8 000 ans.

On y trouve aussi l'un des premiers enregistrements de La Marseillaise (de 1898) ou des films en noir et blanc de la fin du XIX^e siècle.

Les conséquences intellectuelles

Qu'elles soient municipales, nationales, européennes ou mondiales, les bibliothèques participent à l'extension des usages collectifs de l'internet. Elles sont des lieux qui hébergent des télécentres ou des lieux de création multimédia. Outils d'éducation populaire, les bibliothèques permettent à de nombreuses personnes de faire l'apprentissage collectif de la lecture des documents électroniques.

Mais tout n'est pas simple dans le monde de l'édition. Le respect de la propriété intellectuelle, des droits d'auteur, le règlement des utilisations individuelles ou collectives des documents... Les aspects juridiques sont encore en gestation.

Par contre, la donne économique et culturelle du livre est d'ores et déjà bouleversée et tourne résolument le dos au passé.

Musées français gratuits

Depuis le 4 avril, musées et monuments publics sont gratuits aux moins de 26 ans et aux enseignants. Selon le gouvernement, la gratuité doit contribuer à la démocratisation de notre vie culturelle. Pourtant, au regard des études de comportement des publics, l'objectif ne serait que partiellement atteint.

Au premier semestre 2008, la gratuité de quatorze musées a été expérimentée par le Département des



Visite contée avec Gabriel Kinsa.

Études, de la Prospective et des Statistiques (DEPS) du ministère de la Culture. Les résultats de l'étude du comportement des visiteurs ont été analysés par deux chercheurs du Cerlis, un centre de recherche de l'université Paris-Descartes. L'analyse a convaincu le ministère du bien fondé de la gratuité partielle dans 50

musées et monuments publics depuis le 4 avril. Cette mesure, qui s'applique aux moins de 26 ans et aux enseignants (du primaire et du secondaire), concerne uniquement les collections permanentes et non les expositions temporaires.

Une interprétation contestée

Mais les choses ne sont pas aussi évidentes qu'il y paraît et de nombreux professionnels ont créé la polémique en regardant le détail de l'enquête : en quelques mots, la gratuité incite surtout à augmenter la fréquentation des populations déjà habituées au musée. Ce qui diffère des propos du ministre de la Culture selon lesquels, en « attirant de nouveaux publics dans les musées et les sites patrimoniaux », la gratuité « constitue une étape importante pour la démocratisation de notre vie culturelle ».

Christine Albanel, de communiqués en chaînes de télévision, donne le sentiment qu'elle est surtout là pour servir le président de la République et mettre en œuvre ses décisions. Elle ne cesse de répéter que là est son rôle. Elle l'a fait pour la loi sur le piratage internet, elle le fait pour la décision sur la gratuité des musées : dans

son communiqué du 1^{er} avril présentant la mesure, elle insiste :

« Comme l'avait annoncé le président de la République à Nîmes le 13 janvier, les musées et monuments nationaux seront gratuits à partir du 4 avril pour les ressortissants des 27 États de l'Union européenne âgés de moins de 26 ans et les enseignants français. »

Plusieurs études

Pour les chercheurs du Cerlis, « l'analyse se fonde uniquement sur l'enquête menée auprès de visiteurs rencontrés in situ. Ces données d'enquête n'ont pu être comparées avec celles existant dans les établissements tant leur ancienneté est variable (1992 pour certains, 2007 pour d'autres) et les questions dissemblables, mais aussi parce qu'il s'est avéré impossible d'extraire des bases de données de l'ensemble des établissements celles concernant le tourisme étranger. »

Une étude, menée en 2003 et 2004, montrait déjà que la gratuité avait pour effet d'augmenter la fréquentation des habitués mais pas d'attirer « les non-visiteurs pour lesquels les musées sont trop complexes ». Celle, menée chaque dimanche de 1996 à 2000, auprès des publics du Louvre, n'apporte pas non plus de conclusion pour étayer le bien-fondé ou non de la gratuité.

Une enquête plus complète

Plus complète, l'enquête de 2008, réalisée auprès de 6 546 visiteurs, affichait l'objectif de cerner les effets de la gratuité selon le milieu social, la familiarité avec les musées et monuments, le lien à la culture et la proximité géographique des visiteurs. Les résultats indiquent une augmentation moyenne de fréquentation de 52 % par rapport à 2007. Avec des taux disparates selon les sites et la période. La gratuité temporaire a donc incité un visiteur sur deux, et massivement les étudiants. Un visiteur sur trois appartient à la « classe populaire ».

Toujours selon l'analyse, l'un des effets recherchés de la gratuité étant

Une gratuité ciblée

La mesure de gratuité concerne plus de 55 millions de jeunes dans toute l'Europe, dont 6,5 millions de Français. Elle concerne une cinquantaine de musées et de monuments nationaux comme le Louvre ou le musée Picasso mais ne s'applique qu'aux collections permanentes. L'objectif de l'opération est de diversifier le public et de fidéliser les jeunes. Le budget est lui de 30 millions d'euros par an.

De leur côté, 870 000 enseignants français recevront prochainement un « pass éducation » qui leur permettra aussi d'accéder

gratuitement aux collections permanentes des grands musées nationaux. « Offrir la gratuité dans les musées participe de l'effort consenti par l'Éducation nationale pour améliorer la condition morale et matérielle des enseignants », assure le communiqué du ministère de l'Éducation.

Liste des musées et monuments concernés : <http://www.culture.gouv.fr/>



ts, pour qui ?

VELÁZQUEZ

© MUCCHIELLI/NAJA

d'attirer des visiteurs habituellement empêchés par le prix du billet, le milieu social apparaît comme l'un des premiers indicateurs d'étude. Globalement, les classes moyennes constituent le groupe le mieux représenté parmi les visiteurs, suivies des classes populaires (38 %), des classes supérieures (21 %) et des étudiants (9 %).

« Le public de l'expérimentation offre une image plus proche de celle de la population française que de celle des seuls pratiquants culturels, fournie par les enquêtes nationales. Faut-il y voir l'effet de démocratisation de la gratuité ? interrogent les analystes. » En l'absence d'une image précise des publics de ces établissements hors du contexte de gratuité, il est difficile de répondre. On peut, en revanche, considérer le taux de mobilisation par la gratuité pour chaque groupe social, en fonction de l'intensité du lien à la culture, du niveau de familiarité avec les musées et monuments. » Si la gratuité a élargi la fréquentation (habituels et primo-visiteurs), l'étude montre que, malgré un frémissement de la fréquentation des groupes sociaux populaires, les groupes sociaux de catégorie moyenne et supérieure restent très majoritaires.

VÉRONIQUE GIRAUD

3 questions à

Jacqueline Eidelman : « ...Une information soutenue, limpide, à grande échelle »

En regard de l'étude, comment définissez-vous le public auprès duquel la gratuité aura un effet de levier ?

Deux catégories de publics se sont avérées particulièrement mobilisées : étudiants et milieux populaires. Et la surmobilisation du public familial, tous milieux confondus mais toujours plus encore des milieux populaires. Avec une gratuité désormais appliquée jusqu'à 25 ans, on peut espérer que ce double effet perdure, voire se renforce. À cela une condition : une information soutenue, limpide et à grande échelle. En effet, l'enquête permet de constater la méconnaissance des grilles tarifaires et offres de gratuité déjà existantes.

D'après vos observations, pensez-vous que la gratuité totale s'impose ? Plutôt la gratuité partielle ?

L'enquête d'opinion qui a conclu l'étude montre tout d'abord un

large plébiscite : 83 % des visiteurs considèrent que la gratuité est une bonne chose pour toutes les catégories de publics, 9 % qu'il faudrait la réserver à certaines catégories, et 8 % y sont totalement opposés. Les avis sur le régime de la gratuité sont toutefois partagés : quatre visiteurs sur dix souhaitent une gratuité permanente, autant s'expriment en faveur d'une gratuité régulière (au moins une fois par mois), moitié moins pensent qu'il suffirait qu'elle soit occasionnelle (à raison de quelques fois dans l'année).

À l'heure où musées, bibliothèques, information sont accessibles gratuitement via Internet, que pensez-vous de la gratuité des biens culturels ? Un « effet revenu » explique sans doute la surmobilisation des catégories populaires. Celle des jeunes de moins de 30 ans



DK

Jacqueline Eidelman est sociologue. Elle est chercheur CNRS au Cerlis (Centre de recherches sur les liens sociaux), université Paris-Descartes, et enseigne à l'École du Louvre.

paraît davantage encore l'expression d'une culture de la gratuité et sa gamme de produits de plus en plus étendue : ceci s'illustre par le fait qu'ils sont les mieux informés et les plus pratiquants des événements et visites gratuites. Mais si majoritairement ils étendent le principe d'une gratuité des collections permanentes à celle des expositions temporaires, majoritairement aussi ils se déclarent prêts à payer pour des propositions culturelles périphériques à l'offre muséale (type spectacles, concerts, lectures...) – montrant en cela qu'ils conçoivent les musées et monuments aussi comme un équipement culturel total.

Rencontre avec **Jean Margat**, vice-président du Plan Bleu lancé après la conférence de Barcelone il y a un quart de siècle.

Comment les pays méditerranéens s'approvisionnent-ils aujourd'hui en eau ?

La grosse majorité des sources d'approvisionnement provient des ressources naturelles. Mais quelques pays utilisent des ressources dites non renouvelables. Il s'agit d'eaux souterraines, en réseau dans des grandes couches profondes, on les appelle aussi eaux fossiles. C'est essentiellement la Lybie et en partie l'Algérie. D'autres commencent à utiliser des ressources « non conventionnelles », c'est-à-dire la réutilisation des eaux usées comme le font Israël ou la Tunisie, ou encore le dessalement d'eau de mer. L'Egypte elle, utilise l'eau de drainage. L'eau qu'elle reçoit du Nil sert deux ou trois fois.

Autour du bassin Méditerranéen, la ressource est-elle suffisante ?

Les ressources en eau des pays méditerranéens représentent 400 milliards de mètres cubes par an. Il y a de grandes disparités entre les pays. La France n'exploite même pas le dixième de ses ressources, la Turquie est le pays le plus riche en eau, mais il y a au Sud des pays qui ont déjà des besoins en eau supérieurs à leurs ressources.

Est-ce que les eaux non conventionnelles représentent une solution pour ces pays ?

Elles représentent un palliatif essentiellement pour l'eau potable. Le dessalement coûte trop cher pour l'irrigation. Certes, on constate un certain nombre de progrès sur le plan technologique, on utilise de moins en moins d'énergie pour le dessalement. Mais le problème de l'énergie demeure quand même. Aussi, les pays qui utilisent le plus le procédé sont soit ceux qui ont des ressources pétrolières comme la Lybie et l'Algérie, soit ceux qui n'ont pas d'autre solution du fait de leur situation géographique comme Chypre ou Malte.



© DAVININAJA

Quelles sont les menaces qui pèsent sur les approvisionnements ?

Il y a les pollutions. Les arrêter relève de l'ordre du possible à condition qu'il y ait une volonté politique et des moyens. Mais le plus préoccupant aujourd'hui ce sont les effets du changement climatique. Même si on ne sait pas les chiffrer précisément, on est sûr que la situation va aller en se dégradant avec des ressources moyennes annuelles de plus en plus faibles et de plus en plus irrégulières. Ce phénomène va d'abord toucher les pays du Sud de la Méditerranée, mais les pays du Nord ne sont pas à l'abri. Le changement de climat surviendra petit à petit au cours du XXI^e siècle. On pense que des diminutions de l'ordre de 15 ou 20 % des moyennes sont possibles d'ici la fin du siècle. Cette situation touchera aussi les barrages, surtout dans les pays du Maghreb. Ces ouvrages subissent déjà un processus d'ensablement. Beaucoup ne dureront pas plus d'un siècle. Le Maghreb perd en raison de cet ensablement l'équivalent d'un barrage de 120 millions de m³ par an. Au XXI^e siècle il n'y aura probablement plus de barrage contenant de l'eau au Maghreb.

L'eau, conflit du siècle ?

Peut-on estimer aujourd'hui les impacts de l'urbanisation, de la pression démographique, du développement économique et social ?

Nos seules certitudes concernent l'évolution démographique. Dans les pays du Sud on estime que la croissance démographique sera de l'ordre de 31 % d'ici à 2025. Par ailleurs, autour de la Méditerranée, plus de la moitié de la population est urbanisée et ça va aller jusqu'à 70 %. L'autre problème lié à l'augmentation de la population est celui de l'alimentation.

Que va-t-il advenir de l'activité agricole dans ce contexte ?

Pour l'avenir, l'objectif est de rationaliser l'utilisation de l'eau à usage agricole. Il y a encore trop de pertes d'eau dans les canaux. On pourrait aussi réduire de moitié les quantités d'eau utilisées pour les cultures en mettant en œuvre d'autres pratiques d'irrigation comme le goutte à goutte. Si les ressources diminuent, on peut aussi diminuer les besoins en les gérant mieux. Notons aussi qu'il y aura toujours une priorité à l'eau potable par rapport à l'eau d'irrigation.

Que peut-on attendre des techniques et des technologies, et dans quels domaines ?

On trouvera sans doute des plantes qui consomment moins d'eau, notamment grâce aux recherches sur les OGM, cela fait partie des objectifs de recherche même s'il n'y a pas encore de résultat tangible. Une autre direction de recherche est d'adapter les plantes à une consommation d'eau salée.

Jean Margat

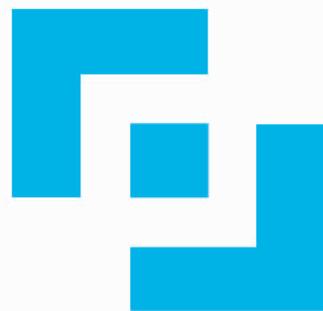
Hydrogéologue, vice-président de l'Institut méditerranéen de l'eau et du Plan Bleu, auteur de plusieurs ouvrages sur l'hydrologie, Jean Margat travaille sur la délicate question de la ressource en eau et de sa gestion à l'échelle du bassin méditerranéen.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
PIERRE MAGNETTO

PROGRAMME
CASDEN



PROGRAMMER
SON ÉPARGNE
POUR MIEUX
CONSOMMER



CASDEN
BANQUE POPULAIRE



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.



J'épargne.



Je gagne des Points.



J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit. C'est ainsi que, sans pousser à la consommation, la CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous sur www.casden.fr ou **CASDEN Direct au 0826 824 400** (0,152 € TTC/min. en France métropolitaine).

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

10^{ème}
anniversaire

Parrainez ici un projet de là-bas

*Où 75 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
0,27 € par jour à votre charge, c'est ce que vous coûtera votre parrainage.
Leur projet, c'est le vôtre, ils comptent sur vous.*



Projet et Action a fait des choix

Pas de misérabilisme.

Pas d'assistantat. Nous initiions des partenariats avec une forte participation des villageois.

Pas de spécialisation. Les besoins sont parfois très différents d'un village à l'autre.

- Des réalisations utiles définies en fonction des priorités des villages pour créer les conditions d'un vrai développement.
- La connaissance des villages et l'amitié des villageois.
- Des frais de fonctionnement en France limités à moins de 5% de notre budget.

Avec 20 € par mois seulement (déductibles à 60% de vos impôts) vous pouvez sauver des vies et participer au développement de 50 villages dans le sud de Madagascar. En parrainant ce projet, il deviendra le vôtre. Grâce à vous, 45 000 villageois dont 30 000 enfants seront "debout" pour avancer sur la voie du développement. Vous recevrez votre dossier de parrainage avec des photos, des témoignages. Régulièrement informé, vous suivrez de près la bonne réalisation des projets. Là-bas, ils vous attendent, devenez acteur de leur développement, avec eux.

Réalisations 1997- 2005 > 26 puits, un pont, 3 pistes. > 3 marchés couverts, un hangar, 4 salles polyvalentes. > Une maternité. > 2 maisons des paysans (locaux de stockage). > Un grand centre de soins en dur équipé en meubles, matériels et électricité. > Education sanitaire et nutritionnelle. > Réfection d'une maternité > 1160 acres fruitiers. > Matériels de broderie et de maraîchage, achat de napperons. > Prêts à 0% pour l'acquisition d'une cécorriqueuse de riz, de 4 machines à coudre, le démarrage d'un élevage porcin et l'achat de semences. > Formation maraîchage. > Travaux de réhabilitation des canaux d'irrigation de la commune. > Alphabétisation des adultes. > Formation à la fabrication de papier artisanal et création d'un atelier. > Un collège et un internat. > Création de deux bibliothèques villageoises. > Deux écoles primaires publiques. > Deux toilettes (collège et centre de soins). > Trois bourses d'étude pour le lycée à Tuléar.

Projets 2006 et 2007

> 3 écoles primaires publiques. > Un deuxième internat pour le collège. > Une maternité. > 3 centres de soins. > 6 puits. > 4 locaux de stockage. > 4 salles polyvalentes. > Canaux d'irrigation.

Coupon à retourner accompagné de votre chèque à
Projet Action - BP 23 - 93101 Montreuil cedex

- Oui, je désire parrainer votre projet du sud de Madagascar**
et je fixe le montant de ma participation mensuelle (pendant trois ans) à :
- 20 € 25 € 30 € 40 € 50 € Autre montant

Je joins un chèque de ce montant correspondant à mon premier mois de parrainage.
Je recevrai mon dossier de parrainage par retour.

- Je ne peux pas parrainer ce projet pour le moment** mais je vous envoie un don de :
- 30 € 60 € 100 € 150 € 200 € Autre montant

- Envoyez-moi seulement une documentation** complète sur Projet et Action.
Je joins dans ce cas un chèque de 5 € pour frais.

Nom (Mme Mlle M).....
Prénom.....
Adresse.....
.....
.....
Code postal.....
Ville.....
Tél. (bureau).....
Tél. (domicile).....

